

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

ANCIENS COMBATTANTS,
MÉMOIRE ET LIENS
AVEC LA NATION



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2019 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2019, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2019 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2019. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2018 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2019, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2018 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	11

Programme 167

LIENS ENTRE LA NATION ET SON ARMÉE	15
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
Présentation des crédits	20
Justification au premier euro	24

Programme 169

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT	39
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Objectifs et indicateurs de performance	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	46
Justification au premier euro	54
Opérateurs	82

Programme 158

INDEMNISATION DES VICTIMES DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES ET DES ACTES DE BARBARIE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE	99
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	101
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	103
Justification au premier euro	107

MISSION

ANCIENS COMBATTANTS, MÉMOIRE ET LIENS AVEC LA NATION

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	11

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » exprime la reconnaissance de la Nation envers le monde combattant, les victimes de guerre et d'actes de terrorisme ; elle porte le devoir de mémoire et de réparation ainsi que la transmission de l'esprit de défense. Elle revêt, tout particulièrement depuis les événements dramatiques de 2015 et 2016, une dimension emblématique de l'action de l'État tournée vers la préservation de la cohésion républicaine et le respect des valeurs démocratiques.

La journée « Défense et Citoyenneté » (JDC), portée par le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée », a permis d'accueillir près de 793 000 jeunes en 2019. Lien institutionnel essentiel entre les jeunes et les armées, cette journée favorise la compréhension et l'adhésion de ces derniers aux enjeux actuels de défense et de sécurité nationale. La JDC concourt ainsi à la montée en puissance des différentes formes d'engagement, notamment du service civique ou de la garde nationale. Elle permet également de détecter chaque année les jeunes en situation d'échec scolaire à l'échelle nationale, s'inscrivant ainsi dans une politique globale en faveur de la jeunesse, véritable enjeu de cohésion sociale. Ce dispositif a contribué par ailleurs à attirer un peu moins de 200 000 jeunes vers les métiers de la défense.

La politique de mémoire, pilotée par la direction des patrimoines de la mémoire et des archives (DPMA), vise à valoriser le souvenir des conflits contemporains avec la volonté d'associer ceux qui en ont été les témoins. Cette politique s'appuie notamment sur les commémorations nationales ou internationales en s'attachant à perpétuer les valeurs républicaines qui ont marqué notre Histoire. Symbole de cette ambition, l'année 2019 a été marquée par l'inauguration par le président de la République du monument aux morts pour la France en opérations extérieures. Ce 10^{ème} haut lieu de mémoire de France exprime la reconnaissance de la Nation envers le sacrifice ultime des combattants engagés depuis 1963 sur les différents théâtres. D'autres événements d'envergure ont également été commémorés : 75^e anniversaire du débarquement en Normandie (6 juin) et de Provence (15 août).

La politique de mémoire participe également à la rénovation et la valorisation des lieux de mémoire, sur le territoire national et à l'étranger. Le budget 2019 a permis de poursuivre le programme pluriannuel de rénovation des nécropoles (Notre-Dame-de-Lorette dans le Pas-de-Calais, le Mont-Valérien à Suresnes dans les Hauts-de-Seine).

Le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » concerne pour l'essentiel la reconnaissance de la qualité de pensionnés et d'anciens combattants ou de victimes de guerre (attribution des pensions, délivrance des titres d'anciens combattants et de victimes de guerre) et la délivrance effective des droits et avantages accordés aux pensionnés, anciens combattants et victimes de guerre, qu'ils relèvent du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de la guerre (CPMIVG) ou d'autres textes (code de la mutualité, code de la sécurité sociale...).

Les crédits 2019 ont assuré le financement de l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation au profit des anciens combattants et de leurs ayants droits. L'année 2019 a permis, la revalorisation du montant des expertises médicales, facilitant le recrutement de nouveaux médecins experts devant permettre de fluidifier le traitement des dossiers. Par ailleurs un plan d'action en faveur des harkis et de leur famille a été déployé. Enfin, l'ouverture du droit à la carte du combattant pour les militaires présents au moins 4 mois sur le sol algérien entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 (mesure 62/64) s'est traduite par l'attribution de 35 000 nouvelles cartes permettant aux nouveaux bénéficiaires de toucher la retraite du combattant, pour un effort budgétaire de 15,8 M€.

Le programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale », qui relève du Premier ministre, a poursuivi l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites, ainsi que l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et d'actes de barbarie nazie.

■ BILAN DES RÉFORMES

La mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » a poursuivi ses efforts de modernisation, de rationalisation et d'optimisation de ses actions et structures.

L'ONAC-VG, devenu guichet unique pour l'ensemble des ressortissants, des harkis et des rapatriés, consolide ses missions en faveur du monde combattant. La mise en place du formulaire unique a permis aux nouveaux bénéficiaires de la carte du combattant de percevoir la retraite du combattant dans les mois suivants, sans autres formalités.

L'Institution nationale des invalides (INI) est toujours pleinement engagée dans sa réforme structurelle visant à en faire le référent national de la réadaptation et de la réinsertion des blessés de la 4^{ème} génération du feu, tout en préservant ses missions historiques au profit des anciennes générations de combattants et des victimes du terrorisme. Les chantiers de rénovation des bâtiments indispensables à l'amélioration des conditions d'accueil des blessés se poursuivent.

La direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) s'est engagée dans le défi de la transformation numérique. Durant l'année, le site et l'application « *majdc.fr* » se sont inscrits résolument dans le programme de transformation « Action publique 2022 », avec une amélioration constante de la qualité de service et une simplification des échanges avec les jeunes.

Pérennisé à compter du 1^{er} janvier 2019, le service militaire volontaire (SMV) a permis, sur l'année 2019, d'accueillir 1 200 jeunes dans les six centres opérationnels. Grâce à ce dispositif, ce sont près de 73 % des jeunes de la promotion 2017-2018 qui ont trouvé un emploi à l'issue de leur engagement.

■ COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

Conformément aux dispositions de l'article 59 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le ministère des armées s'est engagé dans le développement d'un dispositif de comptabilité analytique pour « mesurer les coûts d'une structure, d'une fonction, d'un projet, d'un bien produit ou d'une prestation réalisée et, le cas échéant, des produits afférents en vue d'éclairer les décisions d'organisation et de gestion ».

Ce dispositif de comptabilité analytique des services est conçu pour s'adapter aux besoins de chaque entité. Les informations économiques produites sont utiles au pilotage opérationnel des activités par les directions et les services. Elles permettent d'adosser des coûts à des réalisations physiques et d'apporter un éclairage sur le coût des moyens mis en œuvre par les services pour réaliser les missions qui leur sont confiées. Son élaboration est pilotée par la direction des affaires financières du ministère des armées.

Dans le périmètre de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », la comptabilité analytique a permis de mesurer le coût de la journée défense et citoyenneté (JDC), ainsi que des points spécifiques portant sur le service militaire volontaire (SMV).

Anciens combattants mémoire et liens avec la nation

Mission | BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION**OBJECTIF 1** : Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé (P167)Indicateur 1.1 : **Taux de satisfaction de l'"usager" de la JDC (P167)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Intérêt de la JDC du point de vue du jeune	%	87,8	88,2	69	84	84	69
Impact de la JDC sur l'image des armées	%	95,5	95,7	73	89	89	73

OBJECTIF 2 : Liquidier les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles (P169)Indicateur 2.1 : **Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité (P169)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	260	220	260	260	228	260

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
167 – Liens entre la Nation et son armée			
Prévision	35 127 638	35 373 614	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	33 705 789	33 703 065	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	1 421 849	1 670 549	
Exécution	33 597 127	34 110 935	
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant			
Prévision	2 193 797 896	2 161 497 896	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 194 567 326	2 162 267 326	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-769 430	-769 430	
Exécution	2 193 518 626	2 161 218 627	
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			
Prévision	112 556 245	112 556 245	19
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	105 904 576	105 904 576	19
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 651 669	6 651 669	
Exécution	104 186 470	104 169 135	20
Total Prévision	2 341 481 779	2 309 427 755	19
Total Exécution	2 331 302 223	2 299 498 697	20

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

Anciens combattants mémoire et liens avec la nation

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
	<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>			
	<i>Consommation</i>			
167 – Liens entre la Nation et son armée	42 898 238 40 901 570	33 762 691 33 597 127	42 734 817 40 355 064	33 759 967 34 110 935
01 – Liens armées-jeunesse	14 787 483 14 553 286	17 792 623 18 937 639	14 624 062 13 506 926	17 789 899 19 096 469
02 – Politique de mémoire	28 110 755 26 348 284	15 970 068 14 659 488	28 110 755 26 848 138	15 970 068 15 014 466
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 317 104 662 2 295 685 751	2 194 797 326 2 193 518 626	2 317 904 662 2 296 562 591	2 162 497 326 2 161 218 627
01 – Administration de la dette viagère	1 817 743 717 1 807 788 960	1 673 800 000 1 676 122 108	1 817 743 717 1 807 788 960	1 673 800 000 1 676 122 108
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	136 230 000 132 225 938	129 830 000 128 773 269	136 230 000 132 233 179	129 830 000 128 773 269
03 – Solidarité	345 560 945 336 270 853	367 836 311 359 366 631	346 360 945 337 140 452	335 536 311 327 066 632
07 – Actions en faveur des rapatriés	17 570 000 19 400 000	23 331 015 29 256 618	17 570 000 19 400 000	23 331 015 29 256 618
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	100 792 182 95 847 489	105 904 576 104 186 470	100 792 182 95 899 426	105 904 576 104 169 135
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	46 408 864 44 757 121	53 468 605 52 952 335	46 408 864 44 809 058	53 468 605 52 935 000
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	54 383 318 51 090 368	52 435 971 51 234 135	54 383 318 51 090 368	52 435 971 51 234 135

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
167 – Liens entre la Nation et son armée	42 898 238 40 901 570	33 762 691 33 597 127	42 734 817 40 355 064	33 759 967 34 110 935
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	19 787 483 17 580 798	26 302 623 26 084 596	19 624 062 16 729 874	26 299 899 26 288 809
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 118 903	0 244 843	0 62 793	0 288 913
Titre 6. Dépenses d'intervention	23 110 755 22 576 869	7 460 068 7 267 688	23 110 755 22 937 397	7 460 068 7 533 213
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 625 000	0 0	0 625 000	0 0
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	2 317 104 662 2 295 685 751	2 194 797 326 2 193 518 626	2 317 904 662 2 296 562 591	2 162 497 326 2 161 218 627
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	77 550 945 76 933 186	76 126 311 70 369 033	77 550 945 76 933 185	76 126 311 70 369 034
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 239 553 717 2 218 752 565	2 083 671 015 2 088 149 593	2 239 553 717 2 218 829 406	2 083 671 015 2 088 149 593
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	35 000 000 35 000 000	800 000 800 000	2 700 000 2 700 000
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	100 792 182 95 847 489	105 904 576 104 186 470	100 792 182 95 899 426	105 904 576 104 169 135
Titre 2. Dépenses de personnel	1 749 981 1 622 654	1 534 987 1 466 948	1 749 981 1 622 654	1 534 987 1 466 948
Autres dépenses :	99 042 201 94 224 835	104 369 589 102 719 521	99 042 201 94 276 772	104 369 589 102 702 187
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	745 854 511 835	728 763 744 821	745 854 563 772	728 763 727 487
Titre 6. Dépenses d'intervention	98 296 347 93 713 000	103 640 826 101 974 700	98 296 347 93 713 000	103 640 826 101 974 700
Total	2 460 795 082 2 432 434 810	2 334 464 593 2 331 302 223	2 461 431 661 2 432 817 081	2 302 161 869 2 299 498 697
Titre 2. Dépenses de personnel	1 749 981 1 622 654	1 534 987 1 466 948	1 749 981 1 622 654	1 534 987 1 466 948
Autres dépenses :	2 459 045 101 2 430 812 156	2 332 929 606 2 329 835 274	2 459 681 680 2 431 194 427	2 300 626 882 2 298 031 749
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	98 084 282 95 025 819	103 157 697 97 198 450	97 920 861 94 226 831	103 154 973 97 385 330
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 118 903	0 244 843	0 62 793	0 288 913
Titre 6. Dépenses d'intervention	2 360 960 819 2 335 042 434	2 194 771 909 2 197 391 982	2 360 960 819 2 335 479 803	2 194 771 909 2 197 657 506
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 625 000	35 000 000 35 000 000	800 000 1 425 000	2 700 000 2 700 000

PROGRAMME 167

LIENS ENTRE LA NATION ET SON ARMÉE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	18
Présentation des crédits	20
Justification au premier euro	24

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 167 : Liens entre la Nation et son armée

Précisions sur le changement de responsable du programme

Précédemment, Jean-Paul BODIN

Le programme 167 « Liens entre la Nation et son armée », placé sous la responsabilité de la secrétaire générale pour l'administration du ministère des armées, couvre les politiques concourant à la diffusion de l'esprit de défense au sein de la Nation à travers deux actions distinctes : l'organisation de la journée défense-citoyenneté et du service militaire volontaire (action 1 « Politique en faveur de la jeunesse ») assurée par la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) et la mise en œuvre de la politique de mémoire (action 2 « Politique de mémoire ») du ressort de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA). En plus des actions menées les années précédentes, la DSNJ a participé en 2019 à la mise en œuvre de la première année de préfiguration du service national universel.

La journée défense citoyenneté, occasion de renforcer l'attractivité des métiers de la défense auprès des jeunes

La journée défense citoyenneté (JDC) contribue à conforter la volonté d'engagement des jeunes afin de garantir, dans la durée, l'attractivité et la soutenabilité du modèle d'armée professionnelle dans ses composantes d'active et de réserve. Elle a accueilli, en 2019, 793 534 jeunes appelés, qui ont ainsi pu bénéficier d'une sensibilisation aux enjeux de défense et d'informations sur les dispositifs d'insertion et d'engagement. À l'issue de la journée, près de 200 000 jeunes ont manifesté leur intérêt pour les métiers de la défense, soit près d'un jeune sur quatre (24,6 %).

Par ailleurs, l'effort d'amélioration de la qualité de service aux usagers de la JDC a été poursuivi cette année, à travers une transformation numérique volontariste (développements du site et de l'application Majdc.fr), dont les résultats bénéficieront également à l'administration du nouveau service national universel.

Les dispositifs mis en œuvre pour promouvoir l'esprit de défense auprès de la jeunesse

Plusieurs actions conduites par les armées et coordonnées par la DSNJ visent à renforcer le lien armées – jeunesse. C'est notamment le cas des classes de défense et de sécurité globales (CDSG) et des centres Cadets, qui rapprochent les jeunes du quotidien des unités militaires, tout comme les périodes militaires d'initiation et de perfectionnement. En 2019, 80 nouvelles CDSG ont ainsi été créées (330 au total) et 5 centres cadets supplémentaires ouverts (30 au total).

Le service militaire volontaire au service de l'insertion des jeunes en difficulté

Le service militaire volontaire (SMV) est un service à compétence nationale, composé de six centres, qui a pour mission spécifique l'insertion socio-professionnelle de la jeunesse française métropolitaine éloignée de l'emploi.

En lien étroit avec les acteurs de la formation professionnelle, au plus près des bassins d'emploi, le SMV joue un rôle de véritable tremplin pour les jeunes qui en bénéficient : pour les cohortes formées et sorties en 2019, le taux d'insertion des jeunes s'établit à près de 74 %. Depuis la création du SMV en 2015, 3 654 jeunes ont bénéficié d'une formation qualifiante.

La Journée Défense et Mémoire dans le cadre de la préfiguration du service national universel (SNU)

La direction du service national et de la jeunesse, en lien avec les armées, directions et services, a organisé pour près de 2 000 jeunes volontaires la journée défense et mémoire (JDM) nationales dans le cadre de la phase 1 du SNU (séjour de cohésion).

Organisée sur une journée continue autour de modules alternant les enseignements de « défense » et de « mémoire » ainsi que les ateliers pédagogiques interactifs, la JDM a rencontré un succès marqué auprès des jeunes : 93 % d'entre eux ont considéré les modules défense-sécurité intéressants.

Politique de mémoire : 2019, année d'affirmation de l'attachement de la Nation à la mémoire combattante

L'année 2019 s'est caractérisée par des cérémonies de grande ampleur, qui ont commémoré le 75^e anniversaire des débarquements de Normandie (6 juin) et de Provence (15 août), en présence de vétérans et de nombreux chefs d'État étrangers. L'action de la Résistance intérieure a également été célébrée (cérémonie d'hommage le 21 février à Missak Manouchian et aux membres de l'Affiche rouge). Enfin, une cérémonie a rendu hommage aux anciens combattants d'Indochine (8 juin).

Socle de la politique de mémoire, le patrimoine mémoriel de pierre du ministère des armées s'est accru en 2019 avec l'acquisition de la nécropole de Navarin (Marne) et l'inauguration par le Président de la République le 11 novembre dernier du monument aux morts pour la France en OPEX. On compte désormais 275 nécropoles et 10 hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN) sur le territoire français. Six nouveaux partenariats ont en outre été conclus avec des collectivités locales et des associations pour assurer la valorisation des nécropoles nationales ou soutenir les acteurs locaux qui mettent en place ou rénovent des équipements mémoriels.

Enfin, des actions innovantes se sont poursuivies pour promouvoir le tourisme de mémoire et valoriser le patrimoine mémoriel français, qui reçoit plus de 13 millions de visiteurs chaque année, par exemple les visites virtuelles à 360° des HLMN ou d'autres sites emblématiques (nécropoles du Vercors), réalisées avec le concours de l'ECPAD et qui rencontrent un franc succès auprès du public.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé
INDICATEUR 1.1	Taux de satisfaction de l'"usager" de la JDC
INDICATEUR 1.2	Coût moyen par participant

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé

INDICATEUR 1.1 mission

Taux de satisfaction de l'"usager" de la JDC

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Intérêt de la JDC du point de vue du jeune	%	87,8	88,2	69	84	84	69
Impact de la JDC sur l'image des armées	%	95,5	95,7	73	89	89	73

Commentaires techniques

Les deux sous-indicateurs sont calculés à partir d'extractions de données issues d'une application informatique (« modernisation du passage des tests » [MOPATE]) et intégrées dans la base de données (« infocentre ») de la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ). Ces données correspondent aux réponses des jeunes au questionnaire d'évaluation en fin de JDC.

Sous-indicateur 1.1.1 « Qualité de la prestation offerte par la DSN et par les armées »

Cet indicateur permet de mesurer la satisfaction de l'usager à l'issue de sa journée « Défense et citoyenneté ».

Source des données : les données sont issues des réponses des jeunes Français(es) aux questionnaires de satisfaction au terme de la JDC, sur le système informatique « modernisation du passage des tests » (MOPATE). Elles sont agrégées dans un « infocentre » de la DSNJ dédié, qui agrège l'ensemble des données, et sont utilisées pour la rédaction des documents budgétaires.

Explications sur la construction de l'indicateur : en fin de JDC, il est demandé aux jeunes de réagir à l'affirmation : « *Dans l'ensemble, je suis satisfait(e) de cette journée* » : les réponses « très satisfait » et « satisfait » sont prises en compte au numérateur de l'indicateur. Le dénominateur prend en compte le nombre de réponses enregistrées dans MOPATE pour cette question.

Sous-indicateur 1.1.2 « Impact de la JDC sur l'image de la défense et des armées »

Cet indicateur évalue l'appréciation portée par les jeunes sur l'évolution de leur image de la défense et des armées au terme de la JDC.

Ce taux peut être calculé pour chaque site, pour une période donnée.

Source des données : les données sont issues des réponses des jeunes Français(es) aux questionnaires de satisfaction, au terme de la JDC, sur le système informatique « modernisation du passage des tests » (MOPATE). Elles sont agrégées dans un « infocentre » de la DSNJ dédié, qui agrège l'ensemble des données, et sont utilisées pour la rédaction des documents budgétaires.

Explications sur la construction de l'indicateur : en fin de JDC, il est demandé aux jeunes de réagir à l'affirmation : « *La JDC m'a donné une meilleure image de la défense et des armées* » : les réponses « d'accord » ou « plutôt d'accord » sont prises en compte au numérateur de l'indicateur. Le dénominateur prend en compte le nombre de réponses enregistrées dans MOPATE pour cette question.

INDICATEUR 1.2

Coût moyen par participant

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût moyen par participant	€	135,53	135,82	<140	<140	135,66	<140

Commentaires techniques

Les modalités de calcul du coût moyen par participant sont modifiées depuis le PAP 2014 :

Le périmètre de calcul se limite désormais aux coûts supportés par la DSNJ (titre 2 et hors titre 2) : les crédits d'administration générale et de soutien commun relevant du P178 sont exclus du calcul. Depuis la mutualisation, il n'est en effet pas possible de disposer d'une remontée individualisée des prestations effectuées par les bases de défense pour le compte de la JDC de façon systématique (Chorus).

Le coût de la JDC présenté ci-dessus comprend : la totalité des paiements supportés par le P167 (titres 3, 5 et 6) et les crédits SIC et INFRA du P212 (logiciels métiers et régie). Pour le titre 2 (crédits du P212 depuis 2015), le coût de la JDC comprend la rémunération et les indemnités JDC des agents civils et militaires. À cela s'ajoute, fondée sur le nombre d'animateurs des armées au profit de la DSNJ, l'évaluation du coût de rémunération d'une journée d'un animateur des armées.

Source des données : le numérateur est extrait des restitutions Chorus avec un retraitement de la part de la DSNJ. Le dénominateur (nombre de présents) est extrait de la base de données de la DSNJ.

Limites et biais connus : le numérateur peut être affecté par des dépenses exceptionnelles et / ou nouvelles dues à l'évolution de la JDC. Compte tenu de l'importance des charges fixes, le résultat brut peut être également affecté par une variation importante du nombre de participants.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 : Taux de satisfaction de l'« usager » de la JDC

En gestion 2019, les deux sous-indicateurs composant l'indicateur de performance « Taux de satisfaction du jeune au regard de la JDC » ont atteint leur cible de performance.

La mesure de la performance du taux de satisfaction de l'« usager » de la JDC s'est appuyée en 2019 sur un questionnaire de satisfaction rénové, directement inspiré de celui réalisé annuellement dans le cadre de l'enquête à froid par l'institut de sondage CSA sur un panel de jeunes, entre 6 mois et un an après leur JDC. Ce changement méthodologique visait à répondre aux biais subjectifs relevés dans la formulation des questions, lors de plusieurs contrôles externes et à produire des données comparables dans le temps.

Les cibles proposées pour l'exercice 2019 sont donc fondées sur les résultats de 2017, issus de la dernière enquête à froid disponible. Or, les jeunes apportent « à chaud » en fin de JDC des réponses sensiblement plus favorables qu'« à froid », quelques mois plus tard. Les cibles du PAP 2019 ont été actualisées à l'aune des premiers résultats mesurés en gestion 2019 pour conférer davantage d'objectivité à la performance mesurée

Indicateur 1.2 : Coût moyen par participant

Avec un montant de 135,66 € en 2019, le coût moyen par participant reste en deçà du seuil de 140 €.

En gestion 2019, le coût moyen par participant est resté globalement stable comparativement à 2018 alors même que les charges variables de la JDC, afférentes au fonctionnement des sites d'accueil, au transport des jeunes et à leur alimentation, ont connu une inflation notable (renouvellements de convention; nouveaux sites ouverts). Cette maîtrise des coûts s'explique principalement par une optimisation accrue des processus métiers qui a permis de générer des gains d'efficacité significatifs. Grâce à une politique de sur-convocation volontariste, fondée sur les données statistiques des sites JDC, le taux de remplissage des salles JDC a atteint 94,3 % (versus 93 % en 2018) et la moyenne de jeunes par salle a été de 43,8 jeunes contre 42,8 en 2018. Au bilan, la JDC a accueilli 23 289 jeunes de plus qu'en 2018, avec pour résultats une meilleure couverture des coûts fixes de la JDC et par corrélation une incidence limitée de l'augmentation des charges variables.

En 2019, le dispositif de comptabilité analytique s'est affiné. Une meilleure utilisation des centres de coûts dans le progiciel Chorus a permis de déterminer encore plus précisément la masse salariale affectée à la JDC. Compte tenu du poids des dépenses de personnel dans le coût total (80 %), le coût moyen par participant en ressort d'autant plus fiabilisé.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Liens armées-jeunesse	17 792 623 18 701 528	206 111	30 000	17 792 623 18 937 639	17 792 623
02 – Politique de mémoire	8 510 000 7 383 068	38 732	7 403 166 7 237 688	15 913 166 14 659 488	15 970 068
Total des AE prévues en LFI	26 302 623		7 403 166	33 705 789	33 762 691
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 376 304		+1 376 304	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+45 545		+45 545	
Total des AE ouvertes		35 127 638		35 127 638	
Total des AE consommées	26 084 596	244 843	7 267 688	33 597 127	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Liens armées-jeunesse	17 789 899 18 860 358	206 111	30 000	17 789 899 19 096 469	17 789 899
02 – Politique de mémoire	8 510 000 7 428 451	82 802	7 403 166 7 503 213	15 913 166 15 014 466	15 970 068
Total des CP prévus en LFI	26 299 899		7 403 166	33 703 065	33 759 967
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 376 304		+1 376 304	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+294 245		+294 245	
Total des CP ouverts		35 373 614		35 373 614	
Total des CP consommés	26 288 809	288 913	7 533 213	34 110 935	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Liens armées-jeunesse	14 787 483 14 523 286		30 000		14 787 483	14 787 483 14 553 286
02 – Politique de mémoire	5 000 000 3 057 512	118 903	23 056 938 22 546 869	625 000	28 056 938	28 110 755 26 348 284
Total des AE prévues en LFI	19 787 483		23 056 938		42 844 421	42 898 238
Total des AE consommées	17 580 798	118 903	22 576 869	625 000		40 901 570

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Liens armées-jeunesse	14 624 062 13 476 926		30 000		14 624 062	14 624 062 13 506 926
02 – Politique de mémoire	5 000 000 3 252 948	62 793	23 056 938 22 907 397	625 000	28 056 938	28 110 755 26 848 138
Total des CP prévus en LFI	19 624 062		23 056 938		42 681 000	42 734 817
Total des CP consommés	16 729 874	62 793	22 937 397	625 000		40 355 064

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	17 580 798	26 302 623	26 084 596	16 729 874	26 299 899	26 288 809
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 905 298	26 302 623	26 084 596	16 054 374	26 299 899	26 288 809
Subventions pour charges de service public	675 500			675 500		

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 5 – Dépenses d'investissement	118 903		244 843	62 793		288 913
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	118 903		244 843	62 793		288 913
Titre 6 – Dépenses d'intervention	22 576 869	7 403 166	7 267 688	22 937 397	7 403 166	7 533 213
Transferts aux entreprises			17 500			17 500
Transferts aux collectivités territoriales	2 243 233	900 000	788 925	2 285 384	900 000	1 041 130
Transferts aux autres collectivités	20 333 636	6 503 166	6 461 263	20 652 013	6 503 166	6 474 583
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	625 000			625 000		
Dotations en fonds propres	625 000			625 000		
Total hors FdC et AdP		33 705 789			33 703 065	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 421 849			+1 670 549	
Total*	40 901 570	35 127 638	33 597 127	40 355 064	35 373 614	34 110 935

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	56 902	56 902	1 376 304	56 902	56 902	1 376 304
Total	56 902	56 902	1 376 304	56 902	56 902	1 376 304

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2019		1 316 904		1 316 904				
01/2020		59 400		59 400				
Total		1 376 304		1 376 304				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019		56 903		56 903				
Total		56 903		56 903				

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019				1 280 430				
Total				1 280 430				

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/12/2019						11 114		11 114
Total						11 114		11 114

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						244		1 031 974
Total						244		1 031 974

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 433 207		2 713 637		11 358		1 043 088

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

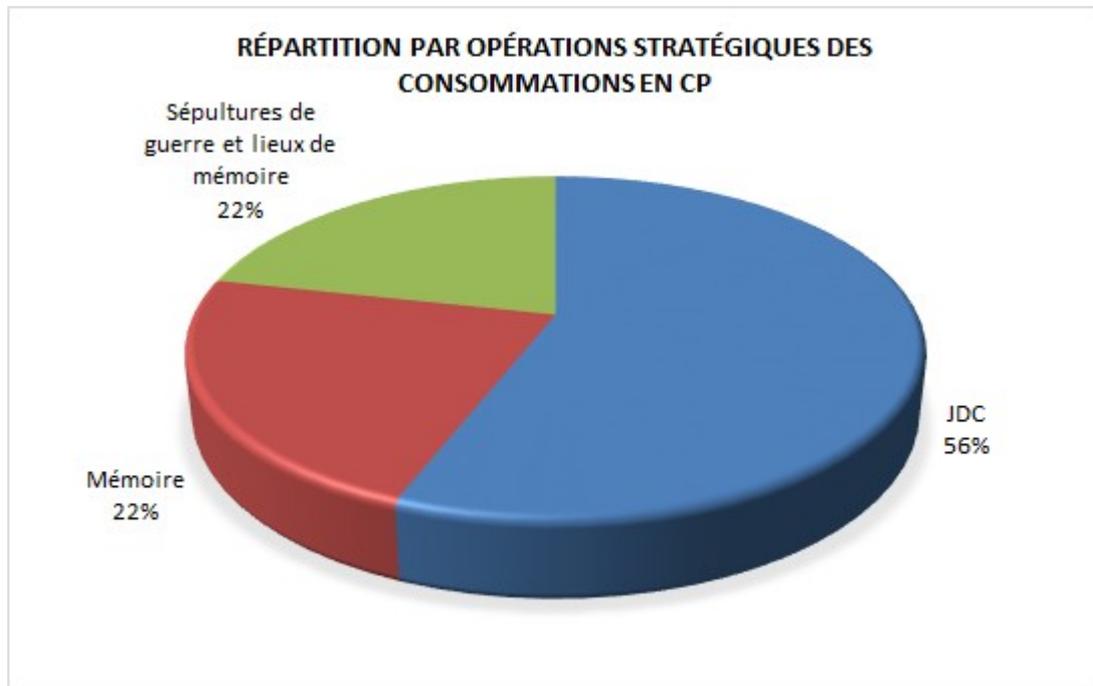
ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Liens armées-jeunesse		17 792 623 18 937 639	17 792 623 18 937 639		17 789 899 19 096 469	17 789 899 19 096 469
02 – Politique de mémoire		15 913 166 14 659 488	15 970 068 14 659 488		15 913 166 15 014 466	15 970 068 15 014 466
Total des crédits prévus en LFI *		33 705 789	33 705 789		33 703 065	33 703 065
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 421 849	+1 421 849		+1 670 549	+1 670 549
Total des crédits ouverts		35 127 638	35 127 638		35 373 614	35 373 614
Total des crédits consommés		33 597 127	33 597 127		34 110 935	34 110 935
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 530 511	+1 530 511		+1 262 679	+1 262 679

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI





PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	33 812 623	33 812 623	0	33 809 899	33 809 899
Amendements	0	-106 834	-106 834	0	-106 834	-106 834
LFI	0	33 705 789	33 705 789	0	33 703 065	33 703 065

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Report de crédits

Un report de crédits perçus tardivement par voie de fonds de concours s'élève à 56 903 € en AE et en CP. Ces crédits ont été ouverts par arrêté du 4 mars 2019 portant report de crédits et correspondent au remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges en France pour 2018.

Les reports de crédits hors fonds de concours s'élèvent à 1,3 M€ en CP uniquement, ouverts par arrêté du 5 mars 2019 portant report de crédits.

Décret de virement

Le programme 167 a fait l'objet d'un décret du 4 décembre 2019 portant virement de crédits établi à 11,4 k€ au bénéfice du programme 178 au titre de la prise en charge directe de frais d'alimentation de militaires (mesure plan famille).

Loi des finances rectificative

La loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 a annulé 244 € en AE et 1 031 974 € en CP soit 20,8 k€ au-delà du montant de la réserve de précaution initiale.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 167 a fait l'objet d'une ouverture de crédits de fonds de concours de l'ordre de 1,38 M€ en AE et en CP qui correspondent :

- pour 1,32 M€ au financement du service militaire volontaire (subvention de la région Grand-Est) ;
- pour 57,4 k€ au remboursement par la Belgique des dépenses d'entretien des sépultures militaires belges en France.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	1 011 174	1 011 174	0	1 011 092	1 011 092
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	1 011 174	1 011 174	0	1 011 092	1 011 092

La loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 a annulé 244 € en AE et 1 031 974 € en CP soit 20,8 k€ au-delà du montant de la réserve de précaution initiale.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 35 127 638	CP ouverts en 2019 * (P1) 35 373 614
AE engagées en 2019 (E2) 33 597 127	CP consommés en 2019 (P2) 34 110 935
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 4 052 483
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 530 511	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 30 058 451

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 4 034 975					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 1 105 090					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 5 140 065	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 4 052 483	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 1 087 582
	AE engagées en 2019 (E2) 33 597 127	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 30 058 451	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 3 538 676
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 4 626 257
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 4 073 119
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 553 138

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Liens armées-jeunesse**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		17 792 623	17 792 623		18 937 639	18 937 639
Crédits de paiement		17 789 899	17 789 899		19 096 469	19 096 469

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 792 623	18 701 528	17 789 899	18 860 358
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 792 623	18 701 528	17 789 899	18 860 358
Titre 5 : Dépenses d'investissement		206 111		206 111
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		206 111		206 111
Titre 6 : Dépenses d'intervention		30 000		30 000
Transferts aux autres collectivités		30 000		30 000
Total	17 792 623	18 937 639	17 789 899	19 096 469

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2019, le BOP DSNJ a connu la création d'une deuxième UO dévolue au service militaire volontaire (SMV). Ce service à vocation nationale a bénéficié de crédits versés par la région Grand-Est via l'alimentation d'un fonds de concours de 1,32 M€ pour le financement de formations professionnelles des stagiaires volontaires incorporés au 1^{er} régiment de Montigny-lès-Metz.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

La journée défense et citoyenneté (JDC), obligation civique dont la mise en œuvre relève de la DSNJ permet la diffusion de l'esprit de défense auprès des jeunes Français. Elle permet, avec le concours des mairies, le recensement des jeunes citoyens, leur sensibilisation aux droits et aux devoirs du citoyen et la détection des jeunes en situation d'échec scolaire.

La DSNJ assure, par ailleurs, la coordination de l'ensemble des dispositifs du plan égalité des chances mis en œuvre par les armées, directions et services (classes de défense et de sécurité globales, cadets de la défense...).

Le PLF 2019 a été construit sur une base de 792 745 jeunes. L'exécution des dépenses en 2019 a été réalisée avec un nombre de 793 534 jeunes ayant participé à la JDC, soit une différence de 789 jeunes.

Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Conso	Écart Conso / Prévisions			
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB Subvention et Transfert	0	0	30 000	30 000	0	0	30 000	30 000			
OB Organisation de la JDC	3 372 167	0	3 491 879	119 712	3 369 443	0	3 405 983	36 540	793 534	Nombre de jeunes	4
OB Conduite et Prestation JDC	11 920 456	0	12 570 554	650 098	11 920 456	0	12 560 497	640 041	793 534	Nombre de jeunes	16
Total	15 292 623	0	16 092 433	799 810	15 289 899	0	15 996 480	706 581			

OB « Subventions et transferts »

Cette subvention versée à l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) n'était pas prévue lors de la construction du PLF, le partenariat entre la DSNJ et l'ANLCI se terminant en 2017. Cependant, sur décision du Directeur de la DSNJ, ce protocole a été prolongé en 2018 et en 2019.

OB « Organisation et Soutien métiers JDC »

L'écart entre la consommation et la prévision s'élève à +0,12 M€ en AE et +0,04 M€ en CP. Il provient essentiellement de l'achat d'objets promotionnels pour la JDC, de dépenses liées à la préfiguration de la Journée Défense Mémoire dans le cadre du SNU et non prévues lors du PLF 2019, ainsi que du retard dans le paiement des factures d'achats de formulaires destinés à la JDC (facturation directe). Cependant, ces éléments sont en partie compensés par la maîtrise des dépenses relatives au déplacement des personnels (hors JDC) et le report du projet des serveurs vocaux interactifs en 2020.

OB « Conduite et prestations JDC »

L'écart entre la consommation et la prévision s'élève à +0,65 M€ en AE et +0,64 M€ en CP. Cette OB regroupe les dépenses de transport et d'alimentation des jeunes. Les marchés et conventions notamment d'alimentation et d'achats de tickets de bus sont engagés chaque début d'année sur des prévisions du nombre de jeunes devant réaliser leur JDC. La surconsommation enregistrée en 2019 par rapport aux prévisions s'explique par le règlement tardif de factures liées aux gestions antérieures.

Par ailleurs, en 2019, la DSNJ a été dans l'obligation de trouver en urgence une solution de transport pour les jeunes effectuant leur JDC sur la base aérienne 105 (Évreux) à la suite de l'arrêt des navettes militaires sur ce site. Un marché a été contracté avec l'UGAP et a fait l'objet d'un engagement de 0,13 M€ et de paiements pour 0,09 M€ en 2019.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le SMV est un outil militaire performant d'inclusion sociale et territoriale et s'avère nécessaire pour de nombreux jeunes adultes de la République en situation de ruptures mais en quête de structuration personnelle, professionnelle et citoyenne.

Dispositif expérimental lors de sa création à l'été 2015, le SMV est pérennisé depuis le 1^{er} janvier 2019, lors de son inscription dans le projet de loi de finances de cet exercice.

Six centres, régiments et détachement couvrent le territoire métropolitain. Ils sont répartis sur cinq régions : Grand-Est, Île de France, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le PLF 2019 a été construit sur une base de 1 000 volontaires stagiaires (VS) dont la formation professionnelle, jusqu'en 2018, était financée en grande partie dans le cadre de la formation professionnelle portée par le ministère du travail et ses opérateurs.

La réforme du code de la formation professionnelle, en 2019, a eu des conséquences majeures pour le SMV dans sa mission, en modifiant voire en supprimant des sources de financement des formations, professionnelles et qualifiantes, c'est pour cette raison que la DSNJ a recherché des financements externes pour compléter les crédits budgétaires du SMV.

Ainsi, la formation professionnelle des VS, incorporés au 1^{er} RSMV au cours de l'exercice 2019, est financée par des subventions versées par la région Grand-Est sur un fonds de concours (FdC) ouvert à cet effet.

Description	AE				CP			
	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Conso	Écart Consommation / Prévisions
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OB Formation et soutien formation	1 800 000	3 300 000	3 218 385	-1 881 615	1 800 000	3 300 000	2 382 071	-2 717 929
OB Rayonnement et recrutement	700 000	0	628 913	-71 087	700 000	0	737 307	37 307
Total	2 500 000	3 300 000	3 847 297	-1 952 703	2 500 000	3 300 000	3 119 378	-2 680 622

Une convention entre la région Grand-Est et le SMV prévoit le versement pour l'exercice 2019 d'une subvention destinée à la formation professionnelle des VS du 1^{er} RSMV.

Le fonds de concours permettant de recevoir ces crédits est ouvert en septembre 2019 et abondé à hauteur de 1,32 M€. Il doit faire l'objet en 2020 d'un abondement complémentaire du même montant comme prévu par la convention support.

OB « Formation et soutien de la formation »

Les écarts négatifs entre la prévision et la consommation s'élèvent respectivement à -1,95 M€ en AE et -2,68 M€ en CP.

Ils résultent essentiellement de l'écart entre la prévision initiale de fonds de concours et sa consommation effective. Le FdC versé par la région Grand-Est devait être initialement abondé à hauteur de 3,3 M€. À la suite d'une mise en place tardive (septembre 2019), il n'a été doté qu'à hauteur de 1,32 M€ en 2019, sachant que le même montant sera mis en place en 2020.

De plus, l'engagement tardif de formations éligibles au fonds de concours et qui n'ont pu faire l'objet de paiement en 2019 (0,6 M€) a contribué à creuser l'écart entre la prévision de fonds de concours en CP et la consommation.

Alors que le FDC de la région Grand-Est bénéficiait d'une prévision de 3,3 M€ en AE et CP, la consommation du FdC à fin 2019 s'est élevée à 1,32 en AE et 0,73 en CP.

OB « Rayonnement et recrutement »

Les écarts entre la prévision et la consommation s'élèvent respectivement à - 0,07 M€ en AE et 0,04 M€ en CP. Ils résultent essentiellement :

- de la consommation complémentaire de 0,04 M€ en CP pour le paiement de factures de 2018 ;
- de l'annulation en 2019 d'une remise à niveau avec une maintenance lourde du site internet du SMV (0,08 M€). À la suite d'un incident sur l'exploitation du marché support, il n'a pas été possible de réaliser les prestations et ces dernières ont fait l'objet d'un report sur 2020. La ressource correspondante a pu être redéployée sur d'autres charges.

SYNTHÈSE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	JDC	15 292 623	0	16 092 433	799 810	15 289 899	0	15 996 480	706 581
OS	SMV	2 500 000	3 300 000	3 847 297	-1 952 703	2 500 000	3 300 000	3 119 378	-2 680 622
	Total	17 792 623	3 300 000	19 939 730	-1 152 893	17 789 899	3 300 000	19 115 858	-1 974 041

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique un écart de + 1 002 091 € en AE et + 19 389 € en CP avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 01.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	OS	PLF/PLR	Engagements		Paiements					Total
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021		
OS	JDC	PLF	1,63	15,29	15,29	1,41	0,01	0,21	16,93	
		PLR	2,26	16,09	16,00	1,94	0,01	0,40	18,35	
OS	SMV	PLF	0,00	5,80	5,80	0,00	0,00	0,00	5,80	
		PLR	0,98	3,85	3,12	1,71	0,00	0,00	4,83	

Action 02

Politique de mémoire

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		15 970 068	15 970 068		14 659 488	14 659 488
Crédits de paiement		15 970 068	15 970 068		15 014 466	15 014 466

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	8 510 000	7 383 068	8 510 000	7 428 451
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 510 000	7 383 068	8 510 000	7 428 451
Titre 5 : Dépenses d'investissement		38 732		82 802
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		38 732		82 802
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 460 068	7 237 688	7 460 068	7 503 213
Transferts aux ménages	56 902		56 902	
Transferts aux entreprises		17 500		17 500
Transferts aux collectivités territoriales	900 000	788 925	900 000	1 041 130
Transferts aux autres collectivités	6 503 166	6 431 263	6 503 166	6 444 583
Total	15 970 068	14 659 488	15 970 068	15 014 466

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La consommation des crédits de l'action 2 « Politique de mémoire » s'établit, en 2019, à 14,68 M€ en AE et 15,04 M€ en CP.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : MÉMOIRE

Les actions de mémoire recouvrent l'organisation des cérémonies liées à la mémoire des guerres et conflits contemporains, l'édition de la revue « Les chemins de la mémoire » et diverses opérations à caractère pédagogique.

Le budget des subventions et transferts permet d'apporter un soutien à des acteurs publics ou privés (établissements publics, collectivités territoriales, associations, fondations, etc.) pour la réalisation de projets mémoriels de toute nature : manifestations commémoratives et éducatives, représentations théâtrales, expositions, création ou rénovation d'espaces mémoriels.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Actions de mémoire	5 900 000		5 154 345	-745 655	5 900 000		4 992 455	-907 545	30	Nbre événements	166 415
OB	Subventions et transferts	2 633 166		2 626 283	-6 883	2 633 166		2 686 113	52 947	1097	Nbre subventions	2 449
	Total	8 533 166		7 780 628	-752 538	8 533 166		7 678 568	-854 598			

L'OS « Mémoire » présente une consommation de 7,8 M€ en AE et de 7,7 M€ en CP, en sous-consommation de - 0,75 M€ en AE (soit - 8,8 % par rapport à la LFI) et de - 0,85 M€ en CP (soit - 10 % par rapport à la LFI).

OB « Actions de mémoire »

Les crédits de l'opération budgétaire ont permis de financer, en 2019, 30 cérémonies, dont 11 au titre des journées nationales commémoratives. L'année a été marquée par le début d'un nouveau cycle mémoriel consacré au 75^e anniversaire de la libération de la France, avec plusieurs cérémonies internationales en Normandie et dans le Var,

ainsi que par un hommage rendu le 8 juin aux anciens combattants de la guerre d'Indochine. La DPMA a pris en charge, pour la première fois, l'organisation logistique du défilé du 14 juillet et été associée à l'organisation de l'hommage national et public au président Jacques Chirac à l'Hôtel national des Invalides.

Les opérations extérieures ont également marqué l'année 2019. Le 14 mai, un hommage national a été organisé à la mémoire de deux membres du commando Hubert, tués en opération au Burkina Faso. Le 2 décembre, un hommage national a également été rendu aux 13 soldats, morts en opération au Mali. Enfin, le monument aux morts pour la France en OPEX a été inauguré par le Président de la République le 11 novembre.

En 2019, la dotation de l'opération budgétaire a aussi permis de soutenir l'enseignement de défense, discipline obligatoire dans les établissements du second degré, notamment à travers le financement de la réalisation de films documentaires portant sur la conduite de trois projets pédagogiques d'enseignement de défense. Par ailleurs, en accord avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, 48 000 écoles et établissements scolaires de France sont abonnés à la version dématérialisée de la revue « Les chemins de la mémoire » éditée par le ministère des armées.

Cette OB a donné lieu à 5,2 M€ d'engagements en AE et à 4,9 M€ de paiements en CP. Elle affiche une sous-consommation de - 0,75 M€ en AE (soit - 12,6 % par rapport à la LFI) et - 0,91 M€ en CP (soit - 15,4 % par rapport à la LFI).

Cette sous-consommation est majoritairement due au délai de traitement de la facturation pour les cérémonies de novembre et décembre, ainsi qu'à la non-exécution de deux conventions passées avec la Mairie de Paris pour l'organisation logistique des cérémonies commémoratives du 8 mai, du 11 novembre et du défilé du 14 juillet 2019, dont les pièces justificatives ne sont parvenues à temps pour permettre leur prise en compte sur l'annuité 2019 pour un total de 0,39 M€.

OB « Subventions et transferts »

Les subventions versées en 2019 ont financé 244 projets conduits par divers organismes (associations, fondations, collectivités territoriales...) portant sur la mémoire des conflits contemporains, en particulier à l'occasion du 75^e anniversaire des combats de 1944.

Ces projets incluent une participation financière à l'organisation de cérémonies commémoratives locales, d'expositions, de publications, aux activités en lien avec de grands équipements mémoriels (Camp des Milles, Maison d'Izieu, Mémorial de la Shoah), aux activités de fondations liées à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale (Fondation de la Résistance, Fondation du mémorial de la Shoah, Fondation pour la mémoire de la Déportation) permettant, entre autres, de réaliser des opérations de collecte et de préservation d'archives, de recherche historique, des actions pédagogiques, l'édification de monuments commémoratifs et le financement d'un portail numérique.

En lien avec l'inauguration, le 11 novembre 2019, du Monument aux Morts pour la France en opérations extérieures, le ministère des armées a contribué au financement d'un colloque sur « le soldat et la mort », organisé à l'École militaire, et à la publication d'un livre-hommage aux morts pour la France en OPEX.

Les subventions versées en 2019 ont également financé 705 projets mémoriels d'établissements scolaires, impliquant 34 116 élèves et enseignants, ainsi que 148 projets émanant des trinômes académiques.

La subvention versée en 2019 à l'ONAC-VG (150 k€) a financé plusieurs projets dont : la commémoration du 75^e anniversaire de la Libération de la capitale avec un cycle de cinéma en plein air au Mont-Valérien, ainsi qu'une exposition au mémorial national de la prison de Montluc. Dans le cadre du SNU, l'ONAC-VG a proposé des outils pédagogiques pour animer le module mémoire de la JDM du SNU, conçu et piloté par la DPMA.

Le groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale » a enfin reçu 0,4 M€ pour financer ses dernières activités, avant sa clôture effective le 31 octobre 2019.

Les crédits de l'OB ont été consommés conformément à la programmation, soit 2,6 M€ en AE et en CP.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATION STRATÉGIQUE : SEPULTURES DE GUERRE ET LIEUX DE MÉMOIRE

L'opération stratégique « sépultures de guerre et lieux de mémoire » finance l'entretien, la valorisation et la rénovation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. Elle soutient également le tourisme de mémoire.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Opérations "lieux de mémoire" réalisés par l'Etat	2 610 000		2 284 407	-325 593	2 610 000		2 533 312	-76 688	230 000	Nbre de sépultures	11
OB	Subventions et transferts	4 770 000	56 902	4 610 059	-216 843	4 770 000	56 902	4 824 059	-2 843	850 000	Nbre de sépultures	6
	Total	7 380 000	56 902	6 894 466	-542 436	7 380 000	56 902	7 357 371	-79 531			

6,9 M€ en AE et 7,4 M€ de CP ont été consommés sur l'OS « sépultures de guerre et lieux de mémoire », en sous-consommation de - 0,54 M€ en AE (soit - 7,3 % par rapport à la LFI) et de - 0,08 M€ en CP (soit - 1,1 % par rapport à la LFI).

OB « Opérations « Lieux de mémoire » réalisées par l'État »

Outre le financement du Monument aux Morts pour la France en opérations extérieures, achevé en 2019, 1,2 M€ ont été consacrés à l'entretien et à la rénovation des sépultures de guerre à l'étranger, effectuées par les ambassades (hors Algérie, Maroc et Tunisie).

Pour mieux faire connaître les sites de mémoire, les supports de communication ont été modernisés et enrichis : réimpressions de plaquettes (hauts lieux de la mémoire nationale, HLMN, ligne de front, carte de France des lieux de mémoire...) et de nouvelles visites virtuelles à 360° ont été créées (Île de la Cité, Douaumont, Vercors, Mont Faron). Enfin, dans le cadre de la structuration du tourisme de mémoire, deux séminaires professionnels ont été organisés au profit des membres du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (RMMCC) : l'innovation et découverte de l'ECPAD.

2,3 M€ d'AE et 2,5 M€ de CP ont été consommés sur cette OB, en sous-consommation de - 0,33 M€ en AE (soit - 12,4 % par rapport à la LFI) et - 0,08 M€ en CP (soit - 2,94 % par rapport à la LFI).

OB « Subventions et transferts »

L'essentiel de la dotation de l'OB (soit 3,82 M€ (hors fonds de concours) incluant une aide aux collectivités territoriales destinée au financement de la rénovation des monuments aux morts) a été versé à l'ONAC-VG, chargé de l'entretien des sépultures de guerre en France, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, et des hauts lieux de la mémoire nationale.

La couverture des dépenses nécessaires à l'entretien courant des sites (2,25 M€) et au soutien des collectivités territoriales pour la rénovation des monuments aux morts (0,2 M€) a été assurée (et les crédits associés intégralement versés). L'enveloppe consacrée aux opérations de rénovation du patrimoine mémoriel de l'État (1,12 M€) a été consacrée aux opérations prioritaires. Les crédits pour la valorisation des sépultures de guerre ont été intégralement versés à l'ONAC-VG (0,25 M€).

Pour les nécropoles et les carrés militaires, ont été retenus les sites où les travaux étaient déjà engagés ou présentaient des risques pour la sécurité : achèvement des travaux sur la voûte de la basilique située dans la nécropole de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais), remplacement de la vidéosurveillance du site ; restauration partielle de la nécropole de Boulouris (Var) en prévision des cérémonies du 15 août 2019 ; achèvement des travaux paysagers dans le cimetière militaire français d'Oran Petit-Lac en Algérie.

À ces travaux s'ajoutent la réalisation d'opérations diverses : mise aux normes des bases techniques dans divers sites pour lesquelles la réglementation impose des travaux de sécurité; mise en application de la charte paysagère et de la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 - Zéro phyto (loi Labbé) ou encore remplacement de plaques et emblèmes dégradés.

Pour les HLMN, deux chantiers en cours ont été maintenus en 2019 : la rénovation de la nécropole, du mémorial, de la guérite et de deux miradors au Struthof d'une part, le pavillon des gardiens et la salle modulaire au Mont-Valérien, d'autre part.

En termes de partenariats territoriaux, un soutien financier de 0,895 M€ a été apporté à neuf projets de rénovation ou de création de lieux mémoriels conduits par des associations ou des collectivités territoriales. Ont été ainsi soutenus : la rénovation partielle du fort de Queuleu à Metz, la création du musée Dreyfus à Médan, l'extension du musée de la Résistance de Bondues, la restructuration de l'Airborne Muséum à Sainte-Mère Église, la refonte de la scénographie du Centre Résistance, Déportation et Mémoire du Loir-et-Cher à Blois, la création d'une salle pédagogique au musée de la Guerre de 1870 à Loigny-la-Bataille, la restauration de la Chapelle de Rancourt dans la Somme, la restructuration du cimetière des Oubliés à Cadillac-sur-Garonne et la rénovation du Mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck.

Au total, 4,6 M€ d'AE et 4,8 M€ de CP ont été consommés sur cette OB, qui affiche une sous-consommation de - 0,22 M€ en AE (soit - 4,5 % par rapport à la LFI) et de - 0,003 M€ en CP (soit - 0,06 % par rapport à la LFI).

La répartition des fonds de concours, des attributions de produits réalisés et des ressources exceptionnelles est la suivante :

Niveau	OS	Prévision LFI	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	56 902	56 903	

Le montant de l'indemnité annuelle due par le Gouvernement belge aux autorités françaises pour l'entretien des tombes militaires belges en France perçu en 2019 au titre de 2018 est de 56 903 €.

SYNTHÈSE ACTION 02

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Ecart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Ecart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Mémoire (MEM)	8 533 166		7 780 628	-752 538	8 533 166		7 678 568	-854 598
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	7 380 000	56 902	6 894 466	-542 436	7 380 000	56 902	7 357 371	-79 531
	Total	15 913 166	56 902	14 675 094	-1 294 974	15 913 166	56 902	15 035 939	- 934 129

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Liens entre la Nation et son armée

Programme n° 167 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Cela explique un écart de +15 606 € en AE et +24 473 € en CP avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 02.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	OS	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	
OS	Mémoire (MEM)	PLF	0,53	8,64	8,64	0,53	0	0	9,17
		PLR	0,16	7,78	7,68	0,26	0	0	7,94
OS	Sépultures de guerre et lieux de mémoire (SEPU)	PLF	0,55	7,44	7,44	0,55	0	0	7,99
		PLR	0,62	6,89	7,36	0,15	0	0	7,51
			-0,3	-1,4	-1,04	-0,66	0	0	-1,7

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)	0	0	8 500	8 500
Transferts	0	0	8 500	8 500
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	4 020 000	4 020 000	4 026 903	4 026 903
Transferts	4 020 000	4 020 000	4 026 903	4 026 903
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	0	5 000	5 000
Transferts	0	0	5 000	5 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	5 000	5 000
Transferts	0	0	5 000	5 000
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	0	0	1 600	1 600
Transferts	0	0	1 600	1 600
Total	4 020 000	4 020 000	4 047 003	4 047 003
Total des transferts	4 020 000	4 020 000	4 047 003	4 047 003

PROGRAMME 169

RECONNAISSANCE ET RÉPARATION EN FAVEUR DU MONDE COMBATTANT

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	40
Objectifs et indicateurs de performance	42
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	46
Justification au premier euro	54
Opérateurs	82

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Isabelle SAURAT

Secrétaire générale pour l'administration

Responsable du programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Précisions sur le changement de responsable du programme

Précédemment, Jean-Paul BODIN

Le programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » retrace l'ensemble des actions et interventions réalisées au profit du monde combattant, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme, destinées à témoigner la reconnaissance de la Nation à leur égard.

Le monde combattant, qui compte 2,4 millions de ressortissants, rassemble tous ceux qui, en tant qu'anciens combattants, militaires, victimes civiles d'actes de guerre ou de terrorisme, peuvent se prévaloir du bénéfice du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), ainsi que les associations et fondations qui œuvrent pour la mémoire des conflits des XX^e et XXI^e siècles.

Le dispositif déployé en faveur de cette population concerne pour l'essentiel :

- la reconnaissance de la qualité de pensionné et d'ancien combattant ou victime de guerre (attribution des pensions et délivrance des titres) selon les conditions et les procédures définies par le CPMIVG ;
- la mise en œuvre des droits et avantages reconnus aux pensionnés, anciens combattants et victimes de guerre.

Cette solidarité de la Nation envers les anciens combattants et victimes de guerre s'est renforcée en 2019 avec l'ouverture du droit à la carte du combattant pour les militaires présents sur le sol algérien entre le 2 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964 (mesure 62/64). Les expertises médicales ont également été revalorisées pour permettre une instruction plus rapide des dossiers de pension. Enfin, 2019 a été la première année de mise en œuvre des mesures au profit des harkis et de leur famille décidées fin 2018, concrétisant l'engagement pris par le Président de la République en la matière.

Une mise en œuvre efficace de la mesure 62/64

Conformément aux prévisions, ce sont 35 000 nouvelles cartes qui ont été attribuées dès 2019 au seul titre de la mesure 1962-64, permettant aux nouveaux bénéficiaires de toucher la retraite du combattant, pour un effort budgétaire de 15,8 M€. L'ONAC-VG, fortement sollicité pour la mise en œuvre de cette mesure, a pu, grâce à une organisation anticipée dès 2018, traiter un nombre record de dossiers en 2019 : 85 000 dossiers ont ainsi été instruits (tous motifs d'attribution confondus).

2019, première année de mise en œuvre du plan d'action en faveur des harkis et leur famille

Dans la continuité du rapport du préfet Dominique Ceaux (« Aux harkis, la France reconnaissante ») remis à la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées en juillet 2018, le plan d'action en faveur des harkis et de leur famille s'est traduit en 2019 par la mise en œuvre de plusieurs mesures : les allocations de reconnaissance et viagère bénéficiant aux anciens membres des formations supplétives et à leurs conjoints survivants ont été revalorisées de 400 €. Un mécanisme de solidarité a été mis en place au profit des enfants de harkis rencontrant aujourd'hui des difficultés liées à leur histoire spécifique, et de premières aides ont été à ce titre attribuées en 2019.

Une revalorisation effective des expertises médicales

L'augmentation de la dotation pour les dépenses liées aux expertises médicales a permis le recrutement de nouveaux médecins experts. D'une manière générale, l'année 2019 a permis de maintenir la qualité de traitement des décisions des dossiers de pension militaire d'invalidité tout en renforçant la capacité de traitement future.

Un effort budgétaire pour la rénovation des infrastructures de l'Institution nationale des invalides

L'INI a bénéficié en 2019 d'une dotation en fonds propres de 35 M€ en AE, et de 2,7 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles
INDICATEUR 1.1	Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité
OBJECTIF 2	Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 2.1	Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent
OBJECTIF 3	Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible
INDICATEUR 3.1	Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent
OBJECTIF 4	Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût
INDICATEUR 4.1	Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles

INDICATEUR 1.1 mission

Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen de traitement du flux de dossiers de pension militaire d'invalidité	jours	260	220	260	260	228	260

Commentaires techniques

Indicateur dont le mode de calcul a évolué au PLF 2018.

Source des données : données informatiques saisies dans l'application E-pmi.

Organisme responsable de la collecte et de la synthèse des données de base : sous-direction des pensions de la DRH-MD.

Mode de calcul :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise au cours de l'année civile

Dénominateur : Nombre total de dossiers de pensions militaires d'invalidité postérieurs au 31 décembre 2015 et pour lesquels une décision a été prise. L'indicateur est calculé pour tous types d'instances (ou demandes) confondues : premières demandes, renouvellements, aggravations, nouvelles infirmités, exécutions judiciaires, taux du grade, réversions, etc.

Le délai de traitement d'un dossier correspond à la période se situant entre le premier enregistrement de la demande de pension auprès de l'administration (SDP, hôpital d'instruction des armées (HIA), base de défense ou ONAC) et l'envoi de la décision. La date de dépôt est connue puisqu'elle conditionne la date de paiement de la pension. Elle constitue en outre la date d'ouverture de l'instance.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les instances 2018-2019 ont été traitées en 228 jours en moyenne et le stock antérieur au 1^{er} janvier 2016 a été quasi intégralement résorbé (à 95,18 %) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés pour 2019.

La tension sur la phase médico-administrative du traitement des dossiers constatée fin 2018, en raison du sous-effectif de médecins conseils experts (MCE), a entraîné une modification des prévisions de durée moyenne de traitement du flux des demandes contemporaines pour l'année 2019 à 260 jours (PAP 2020). Néanmoins, la production s'est maintenue à un niveau satisfaisant malgré le déficit en médecins.

Le recrutement de médecins en cours d'année (2 au 01/06/2019, 2 au 01/09/2019 et 1 au 01/11/2019 soit 5 au total, représentant la moitié des effectifs de MCE PMI) et leur formation sur une année (estimation du temps de formation nécessaire pour être pleinement opérationnel) permettront un gain substantiel de temps pour la production d'avis médicaux (préalable indispensable à une décision de la sous-direction des pensions (SDP)).

OBJECTIF 2

Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 2.1

Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent	Nb	18 893	19310	19500	19 350	19 510	19500

Commentaires techniques

Sources des données : Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

Le mode de calcul utilisé est un ratio : nombre de dossiers de soins médicaux gratuits / nombre d'agents directement affectés à l'activité.

Le numérateur représente le nombre de dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage traités dans l'année. Le nombre de dossiers traités correspond au nombre de flux papier (volets issus des carnets de soins gratuits, feuilles de soins, factures, titres à payer) et électroniques (feuilles de soins électroniques) reçus et traités (aussi bien réglés que rejetés), affectés des coefficients de majoration suivants, soins effectués en France :

- traitement d'un volet simple (ou feuille de soins papier ou électronique ou facture + indus + duplicatas) = 1 ;
- entente préalable (hospitalisation, transport, appareillage, actes paramédicaux, laboratoires) = x 12 ;
- cures thermales = x 6.

Le dénominateur représente le nombre d'agents de catégorie B (encadrants des salles de décompte) et C, en équivalent temps plein (congrés annuels ou maladie non décomptés) directement affectés au règlement des dossiers de soins médicaux gratuits et d'appareillage, lissé sur l'année.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La cible de dossiers de soins traités par agent fixée au PAP 2019 a été atteinte et même légèrement dépassée. La productivité par agent augmente ainsi chaque année, en raison :

- d'un accroissement du nombre de feuilles de soins sous format électronique (proportion des FSE traitées en augmentation de 4,1 % par rapport à 2018 et de 1,8 % pour les FSE payées) ;
- d'une spécialisation des agents chargés de liquider les dossiers ;
- de la simplification des procédures de décompte.

Le levier d'action principal pour augmenter la productivité des agents demeure l'accroissement de la dématérialisation des feuilles de soins, via SESAM-Vitale, même si celui-ci est dépendant du déploiement des logiciels de facturation idoines chez les professionnels de santé.

Le nombre total de dossiers de soins traités (pondéré par des coefficients) continue de diminuer, année après année (- 14,3 % par rapport à 2018), mais les effectifs sont ajustés pour tenir compte de cette baisse.

OBJECTIF 3

Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible

INDICATEUR 3.1

Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent	Nb	880	968	900	1640	1843	1000

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques**Mode de calcul :**

- *le numérateur* représente le nombre de demandes de cartes, titres et statuts générationnels, instruites, aboutissant à une attribution, un rejet ou une mise en instance extrait sur la période de l'application KAPTA de gestion et de suivi des demandes de cartes et titres. Un coefficient de pondération de 0,5 est appliqué aux dossiers mis en instance ou classés sans suite dans la mesure où l'instruction de la demande est incomplète ;
- *le dénominateur* représente les effectifs équivalents temps plein travaillés (ETPT), affectés à l'instruction des dossiers considérés sur l'application de gestion KAPTA sur la période, dans les services départementaux et des collectivités d'outre-mer ou à statut particulier, dans les trois services d'Afrique du nord et à la direction générale.

Sources des données : services départementaux, d'outre-mer et d'Afrique du Nord de l'ONAC-VG

ANALYSE DES RÉSULTATS

Comme prévu, l'année 2019 a été fortement impactée par l'entrée en vigueur de la mesure 62/64 (attribution de la carte du combattant aux forces françaises présentes 4 mois en Algérie entre juillet 1962 et juillet 1964). Les dispositions arrêtées en 2018 pour la mise en œuvre de cette mesure ont permis de traiter un nombre important de dossiers en 2019, soient 85 000 dossiers instruits, dont 35 000 attributions au titre de la carte 62/64. Ce résultat témoigne de la performance de l'ONAC-VG en matière d'attribution des cartes et titres.

La cible, réactualisée en 2019, a été dépassée. La réalisation s'élève à 1 843 dossiers par agent pour une cible à 1 640. L'activité de délivrance des cartes et titres a été plus importante que prévu puisque 85 000 dossiers ont été traités pour une prévision de 76 000. Le nombre de cartes du combattant délivrées en 2019 (51 208, dont 35 108 au titre de la carte 62/64) étant conforme à la prévision (50 000), le dépassement de la cible tient essentiellement au nombre important de titres de reconnaissance de la Nation (TRN) délivrés en 2019 (25 633) bien supérieur à la prévision (15 000). Cet écart tient au fait que les primo-demandeurs du TRN au titre de la période 62/64, auxquels le droit était pourtant ouvert depuis 2001, ont été plus nombreux que prévu.

L'ONAC-VG a mis en place un dispositif exceptionnel et mobilisé tous les niveaux de la chaîne de traitement. Les mesures mises en place en amont telles que l'imprimé unique carte / TRN / retraite du combattant, la saisie des demandes dès octobre 2018 et la réunion de 7 commissions nationales ont contribué à fluidifier le dispositif et permettre ainsi à l'Office d'atteindre l'objectif ministériel de 35 000 cartes du combattant attribuées en 2019 au titre de cette mesure. De plus, la mise en place du formulaire unique a permis aux nouveaux bénéficiaires de la carte du combattant de percevoir la retraite du combattant dans les mois suivants, sans nouvelle demande de leur part.

OBJECTIF 4

Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût

INDICATEUR 4.1

Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI	€	413	410	405	401	404	401

Commentaires techniques

Cet indicateur ne concerne que l'activité hôtelière et thérapeutique au profit des pensionnaires de l'INI.

Mode de calcul :

- *le numérateur* représente le coût global (coût de fonctionnement, de rémunérations et charges sociales des personnels du centre des pensionnaires de l'INI) ;
- *le dénominateur* représente le nombre de journées réalisées au centre des pensionnaires au cours de l'exercice.

Sources des données : département achats finances, patientèle et systèmes d'information de l'INI.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le coût moyen d'une journée pensionnaire de l'INI en 2019 s'établit à 404 €. Ce résultat est inférieur de 1 € aux données prévisionnelles du COP 2017/2021 et à la prévision actualisée 2019 fixée au PAP 2020 (405 €). De plus, il est en baisse de 6 € par rapport à 2018.

Ce résultat s'explique par :

- une meilleure ventilation des dépenses générales et l'évolution du système d'information, qui ont permis une baisse des charges de fonctionnement, de l'ordre de 14,30 % ;
- une baisse des charges directes (de 2,18 %) et indirectes (1,62 %) par rapport à l'exercice précédent qui traduit une volonté pérenne de diminution des coûts tout en préservant une qualité de prise en charge optimale au profit des pensionnaires.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>					
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000 974 947 108	965 300 000
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000 701 175 000	708 500 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000 128 773 269	129 830 000
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000 45 943 027	50 730 000
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000 1 780 109	2 200 000
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000 81 050 134	76 900 000
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 240	261 410 000 259 216 391	35 000 000 35 000 000	367 836 311 359 366 631	367 836 311
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine					
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000 232 567 483	234 700 000
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908		310 000 248 908	310 000
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes					
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000 26 400 000	26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168 51 382 820	57 627 168
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 142		35 000 000 35 000 000	47 089 143 47 089 142	47 089 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000 1 678 278	1 710 000
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015 29 256 618	23 331 015
Total des AE prévues en LFI	76 126 311	2 083 441 015	35 000 000	2 194 567 326	2 194 797 326
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 969		+32 969	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-802 399		-802 399	
Total des AE ouvertes		2 193 797 896		2 193 797 896	
Total des AE consommées	70 369 033	2 088 149 593	35 000 000	2 193 518 626	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000 ■
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108		965 300 000 974 947 108	965 300 000 ■
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000		708 500 000 701 175 000	708 500 000 ■
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	4 700 000 5 218 793	124 900 000 123 554 477		129 600 000 128 773 269	129 830 000 ■
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000 5 218 793	45 800 000 40 724 234		50 500 000 45 943 027	50 730 000 ■
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109		2 200 000 1 780 109	2 200 000 ■
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134		76 900 000 81 050 134	76 900 000 ■
03 – Solidarité	71 426 311 65 150 241	261 410 000 259 216 391	2 700 000 2 700 000	335 536 311 327 066 632	335 536 311 ■
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine					■
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483		234 700 000 232 567 483	234 700 000 ■
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908		310 000 248 908	310 000 ■
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes					■
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000 26 400 000	26 400 000 ■
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168 51 382 820			57 627 168 51 382 820	57 627 168 ■
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 143		2 700 000 2 700 000	14 789 143 14 789 143	14 789 143 ■
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000 1 678 278			1 710 000 1 678 278	1 710 000 ■
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618		23 331 015 29 256 618	23 331 015 ■
Total des CP prévus en LFI	76 126 311	2 083 441 015	2 700 000	2 162 267 326	2 162 497 326
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+32 969		+32 969	■
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-802 399		-802 399	■
Total des CP ouverts		2 161 497 896		2 161 497 896	■
Total des CP consommés	70 369 034	2 088 149 593	2 700 000	2 161 218 627	■

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 817 743 717 1 807 788 960		1 817 743 717	1 817 743 717 1 807 788 960
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		1 073 900 000 1 069 388 960		1 073 900 000	1 073 900 000 1 069 388 960
01.11 – Retraite du combattant		743 843 717 738 400 000		743 843 717	743 843 717 738 400 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	6 100 000 5 785 765	129 900 000 126 440 173		136 000 000	136 230 000 132 225 938
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	6 100 000 5 785 765	46 300 000 42 128 983		52 400 000	52 630 000 47 914 748
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 700 000 2 285 652		2 700 000	2 700 000 2 285 652
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		80 900 000 82 025 538		80 900 000	80 900 000 82 025 538
03 – Solidarité	71 450 945 71 147 421	274 110 000 265 123 432		345 560 945	345 560 945 336 270 853
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine					
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		247 400 000 237 024 674		247 400 000	247 400 000 237 024 674
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	1 634 634	260 000 1 698 758		260 000	260 000 3 333 392
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000		50 000	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	58 027 168 57 423 643			58 027 168	58 027 168 57 423 643
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 144			12 089 143	12 089 143 12 089 144
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 334 634			1 334 634	1 334 634
07 – Actions en faveur des rapatriés		17 570 000 19 400 000		17 570 000	17 570 000 19 400 000
Total des AE prévues en LFI	77 550 945	2 239 323 717		2 316 874 662	2 317 104 662
Total des AE consommées	76 933 186	2 218 752 565			2 295 685 751

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2018 Consommation 2018</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 817 743 717 1 807 788 960		1 817 743 717 ■	1 817 743 717 1 807 788 960
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		1 073 900 000 1 069 388 960		1 073 900 000 ■	1 073 900 000 1 069 388 960
01.11 – Retraite du combattant		743 843 717 738 400 000		743 843 717 ■	743 843 717 738 400 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité	6 100 000 5 785 765	129 900 000 126 447 414		136 000 000 ■	136 230 000 132 233 179
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	6 100 000 5 785 765	46 300 000 42 136 224		52 400 000 ■	52 630 000 47 921 989
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 700 000 2 285 652		2 700 000 ■	2 700 000 2 285 652
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		80 900 000 82 025 538		80 900 000 ■	80 900 000 82 025 538
03 – Solidarité	71 450 945 71 147 420	274 110 000 265 193 032	800 000 800 000	346 360 945 ■	346 360 945 337 140 452
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine				■	
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		247 400 000 237 024 674		247 400 000 ■	247 400 000 237 024 674
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	1 634 634	260 000 1 768 358		260 000 ■	260 000 3 402 992
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes		50 000		50 000 ■	50 000
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000		26 400 000 ■	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	58 027 168 57 423 643			58 027 168 ■	58 027 168 57 423 643
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143 12 089 143		800 000 800 000	12 889 143 ■	12 889 143 12 889 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 334 634			1 334 634 ■	1 334 634
07 – Actions en faveur des rapatriés		17 570 000 19 400 000		17 570 000 ■	17 570 000 19 400 000
Total des CP prévus en LFI	77 550 945	2 239 323 717	800 000	2 317 674 662	2 317 904 662
Total des CP consommés	76 933 185	2 218 829 406	800 000	■	2 296 562 591

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	76 933 186	76 126 311	70 369 033	76 933 185	76 126 311	70 369 034
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 785 765	4 700 000	5 218 793	5 785 765	4 700 000	5 218 793
Subventions pour charges de service public	71 147 421	71 426 311	65 150 240	71 147 420	71 426 311	65 150 241
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 218 752 565	2 083 441 015	2 088 149 593	2 218 829 406	2 083 441 015	2 088 149 593
Transferts aux ménages	2 217 053 807	2 083 131 015	2 087 900 685	2 217 061 048	2 083 131 015	2 087 900 685
Transferts aux autres collectivités	1 698 758	310 000	248 908	1 768 358	310 000	248 908
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières		35 000 000	35 000 000	800 000	2 700 000	2 700 000
Dotations en fonds propres		35 000 000	35 000 000	800 000	2 700 000	2 700 000
Total hors FdC et AdP		2 194 567 326			2 162 267 326	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-769 430			-769 430	
Total*	2 295 685 751	2 193 797 896	2 193 518 626	2 296 562 591	2 161 497 896	2 161 218 627

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	118 470	230 000	32 969	118 470	230 000	32 969
Total	118 470	230 000	32 969	118 470	230 000	32 969

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/2019		22 703		22 703				
07/2019		10 266		10 266				
Total		32 969		32 969				

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2019		19 263		19 263				
Total		19 263		19 263				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019						821 662		821 662
Total						821 662		821 662

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

Total général	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
		52 232		52 232		821 662		821 662

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (6)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
110103	Demi-part supplémentaire pour les contribuables (et leurs veuves) de plus de 74 ans titulaires de la carte du combattant Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2017 : 911469 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1945 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 195-1-f, 195-6</i>	560	515	540
120126	Exonération de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves ainsi que de l'allocation viagère servie aux conjoints et ex-conjoints, survivants de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 1670566 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i>	170	170	165
100101	Déduction des versements effectués en vue de la retraite mutualiste du combattant Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2017 : 180597 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1941 - Dernière modification : 2001 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-5°</i>	44	42	44
120143	Exonération des indemnités versées aux victimes des essais nucléaires français et à leurs ayants-droit Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2017 : 35 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2010 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-33° ter</i>	1	1	1

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
520108	<p>Exonération de droits de mutation pour les successions des victimes d'opérations militaires ou d'actes de terrorisme</p> <p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Création : 1939 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 796-I-1° à 7°</i></p>	nc	nc	nc
520302	<p>Réduction de droits en raison de la qualité du donataire ou de l'héritier (mutilé, etc.)</p> <p>Mutations à titre gratuit</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : (nombre non déterminé) Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1949 - Dernière modification : 2000 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 777 (2e al.), 778, 782</i></p>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		775	728	750

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

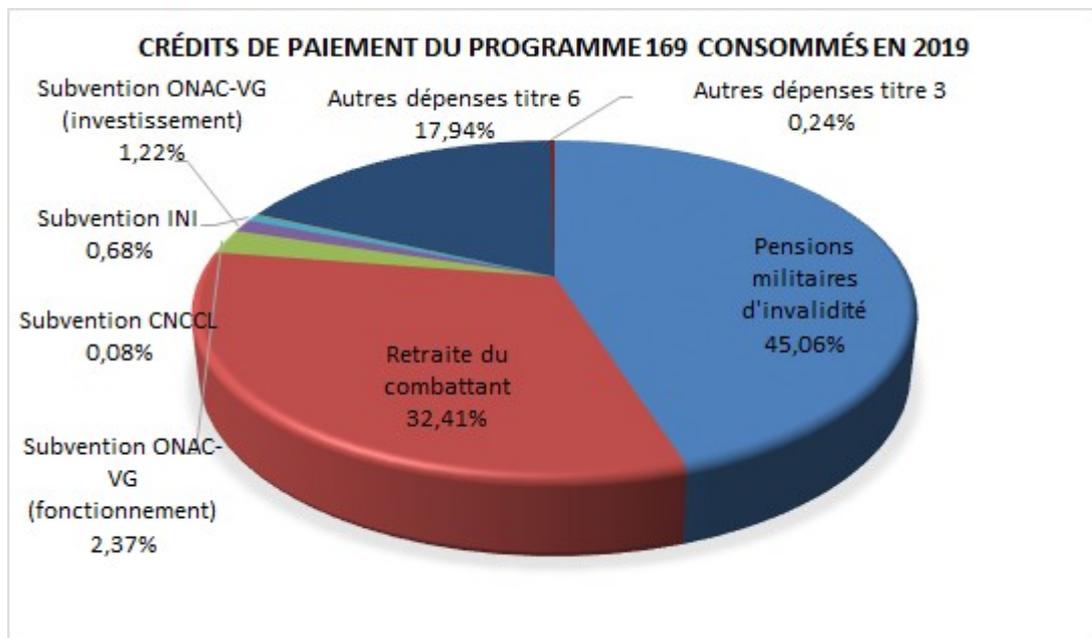
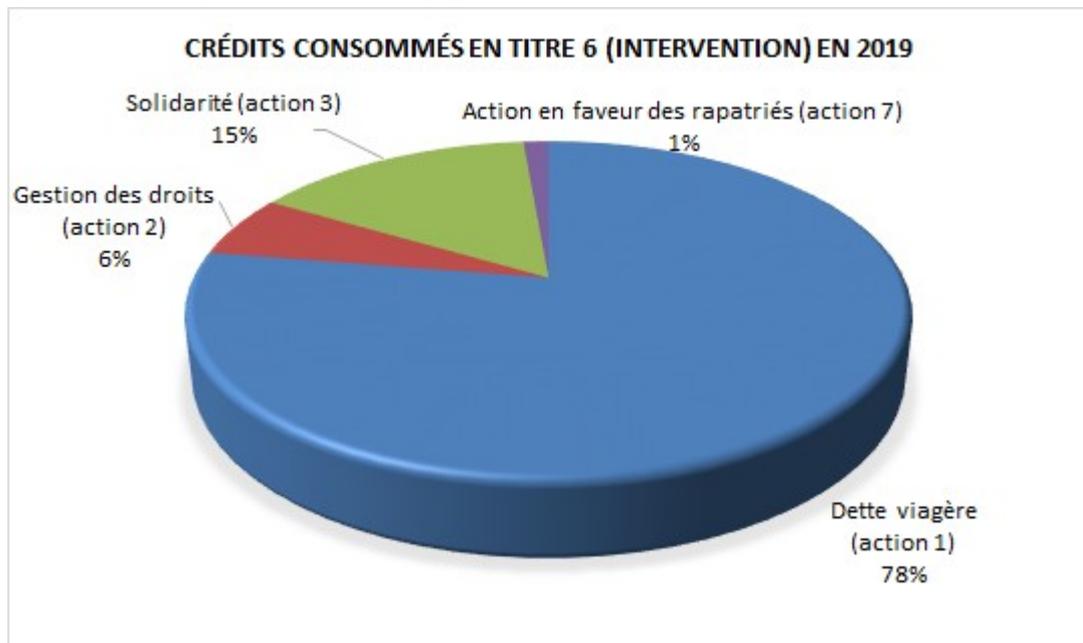
JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

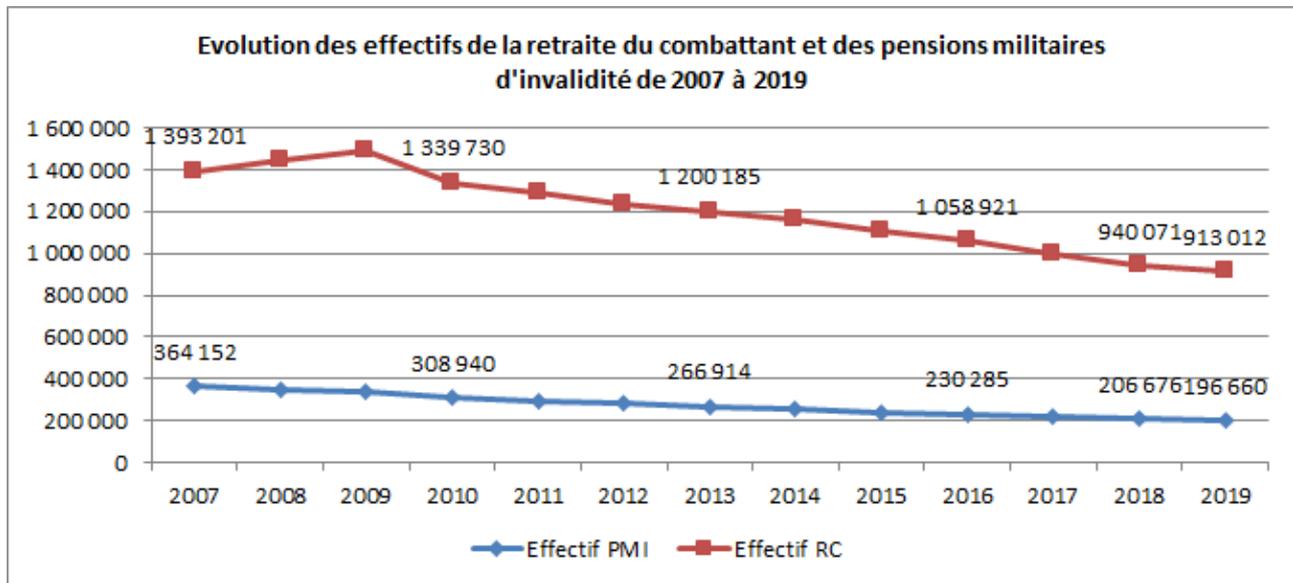
Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Administration de la dette viagère		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000 1 676 122 108		1 673 800 000 1 676 122 108	1 673 800 000 1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000 974 947 108	965 300 000 974 947 108		965 300 000 974 947 108	965 300 000 974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000 701 175 000	708 500 000 701 175 000		708 500 000 701 175 000	708 500 000 701 175 000
02 – Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité		129 600 000 128 773 269	129 830 000 128 773 269		129 600 000 128 773 269	129 830 000 128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		50 500 000 45 943 027	50 730 000 45 943 027		50 500 000 45 943 027	50 730 000 45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000 1 780 109	2 200 000 1 780 109		2 200 000 1 780 109	2 200 000 1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000 81 050 134	76 900 000 81 050 134		76 900 000 81 050 134	76 900 000 81 050 134
03 – Solidarité		367 836 311 359 366 631	367 836 311 359 366 631		335 536 311 327 066 632	335 536 311 327 066 632
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine						
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000 232 567 483	234 700 000 232 567 483		234 700 000 232 567 483	234 700 000 232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000 248 908	310 000 248 908		310 000 248 908	310 000 248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes						
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000 26 400 000	26 400 000 26 400 000		26 400 000 26 400 000	26 400 000 26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		57 627 168 51 382 820	57 627 168 51 382 820		57 627 168 51 382 820	57 627 168 51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		47 089 143 47 089 142	47 089 143 47 089 142		14 789 143 14 789 143	14 789 143 14 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000 1 678 278	1 710 000 1 678 278		1 710 000 1 678 278	1 710 000 1 678 278
07 – Actions en faveur des rapatriés		23 331 015 29 256 618	23 331 015 29 256 618		23 331 015 29 256 618	23 331 015 29 256 618
Total des crédits prévus en LFI *		2 194 567 326	2 194 567 326		2 162 267 326	2 162 267 326
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-769 430	-769 430		-769 430	-769 430
Total des crédits ouverts		2 193 797 896	2 193 797 896		2 161 497 896	2 161 497 896
Total des crédits consommés		2 193 518 626	2 193 518 626		2 161 218 627	2 161 218 627
Crédits ouverts - crédits consommés		+279 270	+279 270		+279 269	+279 269

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI



Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**PASSAGE DU PLF À LA LFI**

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 194 460 492	2 194 460 492	0	2 162 160 492	2 162 160 492
Amendements	0	+106 834	+106 834	0	+106 834	+106 834
LFI	0	2 194 567 326	2 194 567 326	0	2 162 267 326	2 162 267 326

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES**Report de crédits**

Les reports de crédits hors fonds de concours s'élèvent à 19 263 € en AE et CP, ouverts par arrêté du 5 mars 2019 portant report de crédits.

L'année 2019 ne comporte pas de reports de crédits sur fonds de concours.

Loi de finances rectificative

La loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 a annulé 821,7 k€ en AE et CP sur la réserve de précaution du programme.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les crédits reçus par attributions de produits s'élèvent à 32 969 € en AE et CP. Ces derniers correspondent aux remboursements par les divers régimes d'assurance et d'assistance de toutes dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	64 547 615	64 547 615	0	63 578 615	63 578 615
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	64 547 615	64 547 615	0	63 578 615	63 578 615

La loi de finances rectificative n° 2019-1270 du 2 décembre 2019 a annulé 821,7 k€ en AE et CP sur la réserve de précaution du programme.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 2 193 797 896	CP ouverts en 2019 * (P1) 2 161 497 896
AE engagées en 2019 (E2) 2 193 518 626	CP consommés en 2019 (P2) 2 161 218 627
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 2 662 881
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 279 270	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 2 158 555 746

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 4 201 729					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 4 201 729	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 2 662 881	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 1 538 848	
AE engagées en 2019 (E2) 2 193 518 626	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 2 158 555 746	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 34 962 880	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 36 501 728	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 13 700 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 22 801 728

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Administration de la dette viagère

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 673 800 000	1 673 800 000		1 676 122 108	1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000	965 300 000		974 947 108	974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000	708 500 000		701 175 000	701 175 000
Crédits de paiement		1 673 800 000	1 673 800 000		1 676 122 108	1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées		965 300 000	965 300 000		974 947 108	974 947 108
01.11 – Retraite du combattant		708 500 000	708 500 000		701 175 000	701 175 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 673 800 000	1 676 122 108	1 673 800 000	1 676 122 108
Transferts aux ménages	1 673 800 000	1 676 122 108	1 673 800 000	1 676 122 108
01.10 – Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées	965 300 000	974 947 108	965 300 000	974 947 108
01.11 – Retraite du combattant	708 500 000	701 175 000	708 500 000	701 175 000
Total	1 673 800 000	1 676 122 108	1 673 800 000	1 676 122 108

Sous-action 01.10

Pensions militaires d'invalidité de victimes de guerre et allocations rattachées

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'arrêté du 23 octobre 2019 a porté rétroactivement le point PMI à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017, et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019 à la suite des augmentations, à ces dates, de l'« indice de traitement brut - grille indiciaire » (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la DGAFP).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

La sous-action 10 recouvre les dépenses relatives au paiement des pensions militaires d'invalidité des victimes de guerre (PMIVG). Ces crédits sont versés au CAS « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des pensions aux bénéficiaires par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	PMI, pensions d'ayant-cause, allocations diverses	965 300 000	0	974 978 185	9 678 185	965 300 000	0	974 978 185	9 678 185	201 668	Nb pensionnés (effectif moyen)	4 912
	Total	965 300 000	0	974 978 185	9 678 185	965 300 000	0	974 978 185	9 678 185			

Les dépenses exécutées sont supérieures de 1 % à la prévision LFI, soit + 9,7 M€. Elles correspondent, principalement, aux dotations versées au compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des pensions militaires d'invalidité (PMI). Le montant total des versements 2019 effectués par le programme 169 au programme 743 s'établit à 973,3 M€.

Les pensions versées par le CAS aux bénéficiaires se sont élevées au total à 990,7 M€ en 2019, soit une baisse de 74,1 M€ par rapport à 2018 (1 064,8 M€), diminution qui reflète la baisse tendancielle des effectifs bénéficiaires.

Le nombre de bénéficiaires s'établit à 196 660 au 31 décembre 2019. Le coût moyen unitaire par personne, sur la base de l'effectif moyen de 2019 (201 668) et de la consommation du CAS « Pensions », est de 4 912 €, en diminution de - 2,39 % par rapport à 2018.

La dépense constatée (990,7 M€) est plus importante que la prévision initiale, en raison :

- d'une part, de l'application du rapport constant entre l'évolution de la valeur du point PMI et celle des traitements de la fonction publique : l'arrêté du 23 octobre 2019 a porté rétroactivement le point PMI à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017, et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019 à la suite des augmentations à ces mêmes dates de l'« indice de traitement brut - grille indiciaire » (publié conjointement par l'INSEE et le service statistique de la DGAFP) ;
- d'autre part, d'une diminution des effectifs moins importante que prévue.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de pensionnés au 31 décembre	Évolution effectifs (en %)	Ratio
			(1)				
2010	1 787 972 598	- 2,90 %	1 766 641 879	- 4,80 %	308 940	- 8,20 %	5 476
2011	1 709 250 000	- 4,40 %	1 679 177 940	- 4,95 %	295 073	- 4,49 %	5 560
2012	1 594 970 000	- 6,69 %	1 573 194 373	- 6,31 %	280 793	- 4,84 %	5 464
2013	1 490 700 000	- 6,54 %	1 470 719 340	- 6,51 %	266 914	- 4,94 %	5 370
2014	1 412 744 700	- 5,23 %	1 364 978 370	- 7,19 %	254 668	- 4,59 %	5 234
2015	1 295 550 000	- 8,30 %	1 278 408 380	- 6,34 %	241 360	- 5,23 %	5 155
2016	1 189 720 000	- 8,17 %	1 191 863 333	- 6,77 %	230 285	- 4,59 %	5 054
2017	1 141 350 000	- 4,07 %	1 133 370 077	- 4,91 %	216 496	- 5,99 %	5 073

2018	1 073 900 000	- 5,91 %	1 064 811 467	- 6,05 %	206 676	- 4,54 %	5 033
2019	965 300 000	- 10,11 %	990 659 826	- 6,96 %	196 660	- 4,85 %	4 912

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – Service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

Sous-action 01.11

Retraite du combattant

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'attribution de la carte du combattant a été étendue aux forces françaises présentes en Algérie entre 1962 et 1964[1], ouvrant droit à la retraite du combattant pour les bénéficiaires. 35 000 cartes ont été délivrées à ce titre en 2019, pour un coût estimé à 15,8 M€.

Par ailleurs, les retraites du combattant ont, comme les PMI, bénéficié de la revalorisation du point PMI, qui a été porté rétroactivement par l'arrêté du 23 octobre 2019 à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017, et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

La sous-action 11 recouvre les dépenses relatives au paiement de la retraite du combattant. Ces crédits sont versés au compte d'affectation spéciale « Pensions » dont le programme 743 assure le règlement des pensions par l'intermédiaire des centres régionaux des pensions et de la trésorerie générale pour l'étranger.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Ecart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Ecart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Retraite du combattant	708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000	708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000	926 542	Nb pensionnés (effectif moyen)	769
Total		708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000	708 500 000	0	701 175 000	-7 325 000			

Les dépenses exécutées correspondent aux dotations versées au CAS « Pensions », programme 743, sur lequel est imputé le paiement des retraites du combattant. Le montant du versement 2019 effectué par le programme 169 au programme 743, s'élève à 701,2 M€. Il tient compte de l'actualisation de la valeur du point PMI au titre du rapport constant, pour un montant payé de 6,9 M€, dont 1,1 M€ au titre des mesures de l'année 2019.

En 2019, 712,7 M€ ont été versés par le CAS « Pensions », en baisse de - 20,5 M€ par rapport à la dépense de 2018 (733,3 M€). Compte-tenu de la parution tardive, le 23 octobre 2019, de l'arrêté portant revalorisation, au 1^{er} octobre 2017 et au 1^{er} janvier 2019, de la valeur du point PMI, le service des retraites de l'État (SRE) n'a pu mettre en paiement qu'un sixième du montant global afférent.

Les effectifs réels au 31 décembre 2019 s'élèvent à 913 012, soit un écart de - 2 % avec la prévision initiale (931 754). Ces effectifs prennent en compte les bénéficiaires de la mesure d'attribution de la carte du combattant aux forces françaises présentes en Algérie entre juillet 1962 et 1964 (35 000 cartes ont été délivrées à ce titre en 2019, pour un effectif total de bénéficiaires de la mesure estimé à environ 50 000).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Évolution des effectifs et des crédits consacrés à la retraite du combattant

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Nombre de retraite du combattant au 31 décembre*	Évolution effectifs (en %)	Ratio
			-1		-2		-3
2010	799 000 000	4,60%	798 393 641	2,70%	1 339 730	-3,80%	584
2011	793 000 000	-0,75%	798 646 610	0,03%	1 287 388	-3,91%	608
2012	802 500 000	1,20%	817 680 190	2,38%	1 237 694	-3,86%	648
2013	821 300 000	2,34%	851 696 988	4,16%	1 200 185	-3,03%	699
2014	807 940 000	-1,63%	813 229 659	-4,52%	1 159 167	-3,42%	689
2015	784 700 000	-2,88%	771 498 790	-5,13%	1 108 925	-4,33%	680
2016	756 600 000	-3,58%	737 259 266	-4,44%	1 058 921	-4,51%	680
2017	748 000 000	-1,14%	744 993 857	1,05%	1 000 550	-5,51%	723
2018	743 843 717	-0,56%	733 269 561	-1,57%	940 071	-6,04%	756
2019	708 500 000	-4,75%	712 736 603	-2,80%	913 012	-2,88%	769

(1) Les crédits consommés correspondent à la dépense enregistrée sur le programme 743 du « CAS Pensions ».

(2) Source : Ministère de l'économie et des finances – Service des retraites de l'État.

(3) Ce ratio est obtenu en divisant les crédits consommés par l'effectif moyen de l'année.

* Pour les années 2015 à 2017, le service des retraites de l'État a réévalué les effectifs de bénéficiaires de la retraite du combattant

SYNTHÈSE ACTION 01

Niveau	Description	AE				CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185
	Total	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185	1 673 800 000	0	1 676 153 185	2 353 185

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique un écart de + 31 077 € en AE et en CP avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 01.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0,00	1 673,80	1 673,80	0,00	0,00	0,00	1 673,80
		PLR	0,00	1 676,15	1 676,15	0,00	0,00	0,00	1 676,15
	Écarts (PLR-PLF)		0,00	2,35	2,35	0,00	0,00	0,00	2,35

Action 02

Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		129 830 000	129 830 000		128 773 269	128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		50 730 000	50 730 000		45 943 027	45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000	2 200 000		1 780 109	1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000	76 900 000		81 050 134	81 050 134
Crédits de paiement		129 830 000	129 830 000		128 773 269	128 773 269
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés		50 730 000	50 730 000		45 943 027	45 943 027
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides		2 200 000	2 200 000		1 780 109	1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides		76 900 000	76 900 000		81 050 134	81 050 134

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 700 000	5 218 793	4 700 000	5 218 793
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 700 000	5 218 793	4 700 000	5 218 793
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	4 700 000	5 218 793	4 700 000	5 218 793
Titre 6 : Dépenses d'intervention	125 130 000	123 554 477	125 130 000	123 554 477
Transferts aux ménages	125 130 000	123 554 477	125 130 000	123 554 477
02.21 – Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés	46 030 000	40 724 234	46 030 000	40 724 234
02.22 – Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides	2 200 000	1 780 109	2 200 000	1 780 109
02.23 – Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides	76 900 000	81 050 134	76 900 000	81 050 134
Total	129 830 000	128 773 269	129 830 000	128 773 269

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action 02.21

Soins médicaux gratuits et appareillage des mutilés

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les honoraires des médecins experts ont été revalorisés à compter du 31 décembre 2018[1]. Il s'agissait de les harmoniser avec ceux perçus au titre des expertises pour les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP). L'objectif est ainsi de fidéliser les médecins procédant aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Les articles L. 212-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) disposent que l'État doit gratuitement aux titulaires d'une pension d'invalidité les prestations médicales, paramédicales, chirurgicales, pharmaceutiques et de cures thermales nécessitées par les infirmités qui donnent lieu à pension ou appareillage. Le suivi sanitaire des anciens militaires est également pris en charge par l'État.

Les articles L. 213-1 et R. 213-2 du CPMIVG disposent que les invalides pensionnés au titre du code ont droit aux appareils nécessités par les infirmités qui ont motivé la pension. Les appareils et accessoires sont fournis, réparés et remplacés aux frais de l'État tant que l'infirmité en cause nécessite l'appareillage.

La sous-action 21 retrace les crédits nécessaires à la prise en charge de ces prestations. Elle permet également de financer les frais de gestion de la CNMSS, les expertises médicales prescrites aux demandeurs de pensions militaires d'invalidité et les affections présumées imputables au service (APIAS).

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Accidents ou Affections Présumés Imputables Au Service - APIAS	10 400 000	0	12 936 255	2 536 255	10 400 000	0	12 936 255	2 536 255	NC	Nb bénéficiaires	NC
ACT	Appareillage et accessoires des mutilés	7 000 000	230 000	5 357 249	-1 872 751	7 000 000	230 000	5 357 249	-1 872 751	NC	NC	NC
ACT	Dépenses de gestion de la CNMSS	4 700 000	0	5 218 382	518 382	4 700 000	0	5 218 382	518 382	1	CNMSS	5 218 382
ACT	Frais dép. bénéf. & médecins, expertises médicales	1 000 000	0	757 705	-242 295	1 000 000	0	757 705	-242 295	5 025	Nb actes	151
ACT	Soins médicaux et suivi anciens militaires	27 400 000	0	24 551 319	-2 848 681	27 400 000	0	24 551 319	-2 848 681	50 913	Nb bénéficiaires	482
Total		50 500 000	230 000	48 820 910	-1 909 090	50 500 000	230 000	48 820 910	-1 909 090			

1) Les soins médicaux gratuits

Les bénéficiaires potentiels de soins médicaux gratuits sont des invalides titulaires d'une PMI. Le nombre d'invalides de droit direct au 31 décembre 2018 était de 149 654. Néanmoins les demandeurs, dénommés « bénéficiaires actifs » (utilisateur du carnet de soins), ne représentent qu'un tiers environ des invalides pensionnés, soit 49 885. Le coût moyen annuel par bénéficiaire est estimé à 482 € (508 € en 2018) pour un effectif moyen de 50 913 bénéficiaires.

Les dépenses d'intervention en soins médicaux gratuits sont partagées entre la caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS), l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG, pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

L'écart constaté de - 2,8 M€ par rapport à la prévision initiale résulte à la fois d'une diminution du coût moyen annuel par bénéficiaire et de la poursuite de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés aux soins médicaux gratuits et au suivi sanitaire des anciens militaires (hors frais de gestion de la CNMSS)

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)	Effectif au 31 décembre n-1 bénéficiaires actifs	Évolution effectifs (en %)
2010	67 327 000	2,0 %	51 759 664	- 17,2 %	77 026	- 3,80 %
2011	55 474 682	- 17,6 %	51 142 139	- 1,2 %	71 226	- 7,5 %
2012	50 200 000	- 9,5 %	45 217 859	- 11,6 %	68 168	- 4,3 %
2013	42 900 000	- 14,5 %	40 109 000	- 11,3 %	65 187	- 4,4 %
2014	38 620 000	- 10,0 %	37 865 344	- 5,6 %	62 205	- 4,6 %
2015	35 100 000	- 9,1 %	35 583 975	- 6,0 %	59 676	- 4,1 %
2016	33 500 000	- 4,6 %	31 857 917	- 10,5 %	56 918	- 4,6 %
2017	31 600 000	- 5,7 %	28 966 095	- 9,1 %	54 620	- 4,0 %
2018*	28 700 000	- 9,2 %	27 038 508	- 6,7 %	51 941	- 4,9 %
2019*	27 400 000	- 4,5 %	24 550 520	- 9,2 %	49 885	- 4,0 %

*Dépense CHORUS hors rétablissement de crédits

2) L'appareillage des mutilés

Pour l'appareillage également, les dépenses d'intervention sont partagées entre la CNMSS, l'ONAC-VG (pour les trois services d'Afrique du Nord) et les ambassades.

La dépense globale d'appareillage est de 5,4 M€ en AE/CP, soit une baisse de 23,5 % par rapport à la prévision initiale (7 M€). Cette évolution s'inscrit dans la tendance structurellement baissière des effectifs mais son importance reflète aussi une variation conjoncturelle propre à l'année 2019. La CNMSS fait ainsi état d'une diminution sensible pour l'année 2019 de la prise en charge globale afférente à des postes relativement onéreux (ortho prothèses ; chaussures orthopédiques notamment).

Pour mémoire, la dépense en faveur des prothèses de nouvelle génération s'est élevée à 0,5 M€. Depuis 2015, ces prothèses sont accordées par la commission de secours et prestations complémentaires (CSPC), mise en place le 1^{er} juillet 2015 et rattachée à l'action sociale du ministère des armées (arrêté du 16 avril 2015).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Évolution des crédits consacrés à l'appareillage des mutilés
(la dépense CERAH est incluse dans les crédits consommés jusqu'en 2010)**

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à N-1 (en %)	Crédits consommés	Évolution crédits consommés par rapport à N-1 (en %)
2010	9 978 000	4,8 %	7 852 846	- 16,3 %
2011	8 500 000	- 14,8 %	7 286 304	- 7,2 %
2012	8 700 000	2,4 %	7 200 000	- 1,2 %
2013	7 500 000	- 13,8 %	7 300 987	1,4 %
2014	7 500 000	0,0 %	6 769 611	- 7,3 %
2015	7 500 000	0,0 %	6 848 847	1,2 %
2016	6 900 000	- 8,0 %	6 253 397	- 8,7 %
2017	7 800 000	13,04%	6 460 515	3,3 %
2018	6 500 000	-16,7%	6 708 241	3,8 %
2019	7 000 000	7,7%	5 357 249	- 20,1 %

3) Les dépenses liées aux frais d'expertises médicales des pensions militaires d'invalidité

La consommation 2019 relative aux expertises médicales prescrites dans le cadre de l'instruction des demandes de pensions militaires d'invalidité s'élève à 0,76 M€. Cette consommation correspond à 5 025 actes pour un coût moyen de 151 €. La dépense 2019 est légèrement supérieure à la dépense 2018 (0,7 M€), dans un contexte de revalorisation des honoraires des médecins experts à compter du 31 décembre 2018[2].

4) Les frais de gestion de la CNMSS

Les frais de gestion versés à la CNMSS au titre de la gestion administrative des soins médicaux gratuits et de l'appareillage s'élèvent à 5,2 M€, soit une diminution de 0,6 M€ par rapport à la consommation 2018 (5,8 M€). Pour mémoire, ils englobent depuis 2016 les frais de gestion des APIAS. La mutualisation des deux missions déléguées (SMG et APIAS) a permis d'atteindre la cible de 85 ETPMA (équivalents temps pleins moyens annuels) grâce aux économies d'échelle.

5) Affections présumées imputables au service (APIAS)

Les APIAS présentent une dépense nette de 10,1 M€, déduction faite d'un rétablissement de crédits. Le programme 169 a bénéficié à ce titre d'un rétablissement de crédits de 2,9 M€ en provenance de la gendarmerie.

[1] et [2] Arrêté du 28 décembre 2018 fixant en métropole, dans les départements et régions d'outre-mer les conditions de rémunération des médecins experts et surexperts agréés auprès du service désigné par le ministre chargé des anciens combattants et victimes de guerre en application du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Sous-action 02.22**Remboursement des réductions de transport accordées aux invalides****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Il n'y a pas eu de mesure spécifique concernant cette prestation.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Les réductions accordées par la SNCF représentent 50 % ou 75 % des tarifs de transport du réseau. Les bénéficiaires potentiels, pensionnés au titre de l'Afrique du Nord, victimes civiles de guerre, réformés pensionnés hors guerre, doivent être pensionnés au moins à 25 % et être titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'ONAC-VG.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement des réductions de transport SNCF	2 200 000	0	1 780 109	- 419 891	2 200 000	0	1 780 109	- 419 891	37 930	Nb bénéficiaires	47

La dépense relative au remboursement des réductions accordées par la SNCF à certains invalides pensionnés a diminué de 22,1 % par rapport à 2018. Comme chaque année une part de cette diminution s'explique par la décroissance d'ayants-droit en âge de voyager, mais cette année il faut également tenir compte, pour l'exécution budgétaire 2019 (portant sur des transports 2018), des mouvements sociaux de 2018. La dépense évolue selon la fréquentation du réseau par les bénéficiaires et en fonction des tarifs SNCF. Le coût moyen exécuté en 2019 s'établit à 47 €.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des réductions de transport accordées aux invalides

Année	LFI	Évolution en %	Crédits consommés	Évolution %	Effectif au 31 décembre N-1 Bénéficiaires actifs	Évolution en %
2010	5 000 000	8,7 %	4 369 022	- 8,9 %	59 863	- 3,5 %
2011 *	4 731 294	- 5,4 %	3 035 657	- 30,5 %	52 462	- 12,4 %
2012	4 600 000	- 2,8 %	3 707 698	22,1 %	53 365	1,7 %
2013	3 300 000	- 28,3 %	3 986 045	7,5 %	51 938	- 2,7 %
2014	3 400 000	3,0 %	3 461 823	- 13,2 %	52 538	1,2 %
2015	3 474 830	2,2 %	3 228 992	- 6,7 %	49 436	- 5,9 %
2016**	3 300 000	- 5,0 %	2 836 875	- 12,1 %	55 899	13,1 %
2017	3 200 000	- 3,0 %	2 500 376	- 11,9 %	45 732	- 18,2 %
2018	2 700 000	- 15,6 %	2 285 652	- 8,6 %	40 744	- 10,9 %
2019	2 200 000	- 18,5 %	1 780 109	- 22,1 %	35 116	- 13,8 %

* En 2011, la dépense a été minorée par un avoir de 0,3 M€ portant sur les exercices antérieurs.

**En 2016, le système d'information de l'ONAC relatif aux effectifs a fait l'objet d'une mise à jour.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Sous-action 02.23

Remboursement des prestations de sécurité sociale aux invalides

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2019.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

La sous-action 23 a vocation à financer la section « Invalides de guerre » du régime général de l'assurance maladie ouverte en faveur des pensionnés qui ne détiennent pas déjà la qualité d'assuré social, pour couvrir les affections dont ils sont atteints et qui ne relèvent pas d'une prise en charge par les soins médicaux gratuits ou au titre de l'appareillage.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Remboursement à la CNAMTS des prestations versées	76 900 000	0	81 050 134	4 150 134	76 900 000	0	81 050 134	4 150 134	6 565	NA	12 705*

Pour 2019, la dépense constatée s'élève à 81,1 M€. Elle prend en compte un apurement 2018 de 2,4 M€, qui vient en déduction de la facturation 2019 de la CNAM (83,4 M€).

En 2019, le dispositif a bénéficié à un effectif moyen de 6 565 assurés pensionnés de guerre et le coût moyen par bénéficiaire s'établit à 12 705 €.

Évolution des effectifs et des crédits consacrés au remboursement des prestations de sécurité aux invalides

Année	LFI	Évolution (en %)	Dépenses d'exercice (1)	Évolution (en %)	Dépenses exécutées	Évolution (en %)	Effectifs CNAM au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	129 300 000	- 9,5 %	136 791 626	- 4,8 %	129 929 550	- 1,0 %	15 894	- 4,7 %
2011	124 238 636	- 3,9 %	122 119 967	- 10,7 %	107 449 213	- 17,3 %	16 374	3,0 %
2012	92 000 000	- 25,9 %	118 045 790	- 3,3 %	113 971 614	6,1 %	15 102	- 7,8 %
2013	103 000 000	12,0 %	110 384 796	- 6,5 %	102 723 808	- 9,9 %	13 482	- 10,7 %
2014	96 500 000	- 6,3 %	107 440 744	- 2,7 %	104 496 688	1,7 %	11 463	- 15,0 %
2015 (2)	94 600 000	- 2,0 %	102 353 206	- 4,7 %	97 268 070	- 6,9 %	10 153	- 11,4 %
2016 (2)	93 500 000	- 1,2 %	94 649 856	- 7,5 %	86 946 512	- 10,6 %	8 837	- 13,0 %
2017	85 200 000	- 8,9 %	89 492 600	- 5,4 %	84 335 341	- 3,0 %	7 704	- 12,8 %
2018	80 900 000	- 5,1 %	85 759 070	- 4,2 %	82 025 538	- 2,7 %	6 980	- 9,4 %
2019 (*)	76 900 000	- 4,9 %	83 404 601	- 2,7 %	81 050 134	- 1,2 %	6 149	- 11,9 %

(1) Les dépenses d'exercice reprennent les dépenses N-1 facturées en année N par la CNAMTS.

(2) Correction des effectifs bénéficiaires 2015 et 2016 par la CNAM lors du lancement de son nouveau programme d'extraction de données (suite à la détection d'une anomalie sur le nombre de bénéficiaires exporté).

* Consommation réelle 2019 et effectifs réels au 31 décembre N-1.

SYNTHÈSE ACTION 02

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	129 600 000	230 000		131 651 152	1 821 152	129 600 000	230 000	131 651 152	1 821 152

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique un écart de + 2 877 883 € en AE et en CP avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 02.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				Total
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	0,00	129,83	129,83	0,00	0,00	0,00	129,83
		PLR	0,00	131,65	131,65	0,00	0,00	0,00	131,65

SUIVI DES FONDS DE CONCOURS ET ADP

Niveau	OS	Code	Prévision LFI	Consommation	Écart Consommation / Prévisions
OS	RRMC	2-2-00192	230 000	52 232	177 768
	Total	2-2-00192	230 000	52 232	177 768

Les fonds de concours sont des attributions de produits et ressources exceptionnelles en provenance de la « Fondation Hassan II pour les œuvres sociales des anciens combattants et anciens militaires du royaume du Maroc », pour les dépenses afférentes à l'appareillage des mutilés. En 2019, le BOP Réparation a perçu un montant de 19 263 € au titre du report 2018 et 32 969 € au titre de la gestion 2019. Il convient de noter une sensible attrition du montant des attributions de produits en provenance du Maroc, d'où l'écart entre la consommation et la prévision initiale.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03

Solidarité

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		367 836 311	367 836 311		359 366 631	359 366 631
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine						
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000	234 700 000		232 567 483	232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000	310 000		248 908	248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes						
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000	26 400 000		26 400 000	26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		57 627 168	57 627 168		51 382 820	51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		47 089 143	47 089 143		47 089 142	47 089 142
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 678 278	1 678 278
Crédits de paiement		335 536 311	335 536 311		327 066 632	327 066 632
03.30 – Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine						
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre		234 700 000	234 700 000		232 567 483	232 567 483
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses		310 000	310 000		248 908	248 908
03.33 – Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes						
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)		26 400 000	26 400 000		26 400 000	26 400 000
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions		57 627 168	57 627 168		51 382 820	51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions		14 789 143	14 789 143		14 789 143	14 789 143
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions		1 710 000	1 710 000		1 678 278	1 678 278

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	71 426 311	65 150 240	71 426 311	65 150 241
Subventions pour charges de service public	71 426 311	65 150 240	71 426 311	65 150 241
03.35 – Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions	57 627 168	51 382 820	57 627 168	51 382 820
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	12 089 143	12 089 142	12 089 143	12 089 143

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
03.37 – Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions	1 710 000	1 678 278	1 710 000	1 678 278
Titre 6 : Dépenses d'intervention	261 410 000	259 216 391	261 410 000	259 216 391
Transferts aux ménages	261 100 000	258 967 483	261 100 000	258 967 483
03.31 – Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre	234 700 000	232 567 483	234 700 000	232 567 483
03.34 – Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)	26 400 000	26 400 000	26 400 000	26 400 000
Transferts aux autres collectivités	310 000	248 908	310 000	248 908
03.32 – Subventions aux associations et oeuvres diverses	310 000	248 908	310 000	248 908
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	35 000 000	35 000 000	2 700 000	2 700 000
Dotations en fonds propres	35 000 000	35 000 000	2 700 000	2 700 000
03.36 – Institution nationale des invalides : subventions	35 000 000	35 000 000	2 700 000	2 700 000
Total	367 836 311	359 366 631	335 536 311	327 066 632

Sous-action 03.30

Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine

Le fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Indochine et d'Afrique du Nord, en situation de chômage de longue durée ou d'activité professionnelle involontairement réduite, a été créé par la LFI 1992 et complété par la LFI 1995.

Le dispositif du fonds de solidarité ne recense plus de bénéficiaires au 31 décembre 2010. Il a été clôturé en juin 2010 avec la sortie des derniers allocataires qui étaient au nombre de quatre au 1^{er} janvier 2010.

Sous-action 03.31

Majoration des rentes mutualistes des anciens combattants et victimes de guerre

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La revalorisation annuelle des majorations légales fixée par arrêté du ministre de l'économie et des finances[1] s'est élevée à 1 % pour les rentes servies en 2018 (majorations légales facturées au ministère des armées par les organismes mutualistes en 2019).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action permet le financement des majorations légales et spécifiques des rentes mutualistes auxquelles les anciens combattants peuvent souscrire.

Les titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation ont en effet la possibilité d'adhérer à un dispositif particulier de rente viagère mutualiste.

Ce dispositif leur ouvre droit à une majoration légale et, dans la limite d'un plafond fixé par la loi de finances, au bénéfice d'une majoration spécifique variable selon l'âge et le délai de souscription, après la date de délivrance de la carte ou du titre. Le plafond donnant lieu à majoration de la retraite mutualiste du combattant est fixé à 125 points d'indice des pensions militaires d'invalidité (PMI), soit 1 821,25 € au 1^{er} janvier 2019, à la suite de la parution de

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

l'arrêté du 23 octobre 2019 portant rétroactivement la valeur du point PMI à 14,46 € au 1^{er} octobre 2017 et à 14,57 € au 1^{er} janvier 2019.

Les organismes mutualistes versent les majorations aux souscripteurs et sont remboursés l'année suivante par l'État.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Majoration des rentes mutualistes	234 700 000	0	232 567 483	-2 132 517	234 700 000	0	232 567 483	-2 132 517	334 931	Nb bénéficiaires	694

La dépense d'exercice s'est élevée à 232,6 M€ en 2019, inférieure de 2,1 M€ à la prévision initiale et en diminution de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse de la dépense résulte principalement de la diminution du nombre de bénéficiaires, et s'inscrit dans la tendance baissière constatée depuis plusieurs années. Les effectifs au 31 décembre 2019 ont diminué de 3,5 %.

Sur la dépense d'exercice, le coût moyen par bénéficiaire s'établit à titre indicatif à 694 €, en légère hausse par rapport à 2018.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES CRÉDITS CONSACRÉS AUX MAJORATIONS DES RENTES MUTUALISTES DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Année	LFI	Évolution crédits LFI par rapport à n-1 (en %)	Dépenses d'exercice (*)	Évolution (%)	Dépenses exécutées	Évolution (%)	Effectifs au 31 décembre N-1	Évolution effectifs (en %)
2010	247 000 000	3,3 %	243 349 025	2,1 %	255 428 078	12,9 %	418 164	- 1,2 %
2011	255 062 820	3,3 %	247 536 855	1,7 %	247 536 855	- 3,1 %	410 827	- 1,8 %
2012	255 000 000	0,0 %	250 784 544	1,3 %	249 856 488	0,9 %	403 650	- 1,7 %
2013	263 100 000	3,2 %	252 845 441	0,8 %	253 773 498	1,6 %	395 372	- 2,0 %
2014	264 700 000	0,6 %	250 543 960	- 0,9 %	250 543 960	- 1,3 %	385 434	- 2,5 %
2015	258 300 000	- 2,4 %	253 806 168	1,3 %	253 806 168	1,3 %	374 608	- 2,8 %
2016	261 700 000	1,3 %	250 533 831	- 1,3 %	250 533 831	- 1,3 %	362 770	- 3,2 %
2017	252 000 000	- 3,7 %	244 668 945	- 2,3 %	244 668 945	- 2,3 %	353 031	- 2,7 %
2018	247 400 000	- 1,8 %	237 024 674	- 3,1 %	237 024 674	- 3,1 %	340 918	- 3,4 %
2019	234 700 000	- 5,1 %	232 567 483	- 1,9 %	232 567 483	- 1,9 %	328 943	- 3,5 %

* Les dépenses d'exercice correspondent aux dépenses de l'année N-1 facturées en année N par les sociétés mutualistes

N.B. : 928 057 € de frais de gestion facturés en 2012 ont été payés en 2013.

[1] Arrêté du 12 décembre 2017 portant majoration de certaines rentes viagères

Sous-action 03.32**Subventions aux associations et oeuvres diverses****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Les crédits de cette sous-action sont restés stables par rapport à 2019 à 310 000 € en AE et en CP. En effet, en gestion 2018, les crédits de la sous-action 03.33 (50 000 € en LFI 2018) ont été redéployés vers la sous-action 03.32 (260 000 €).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action retrace le financement des subventions de fonctionnement versées à des associations d'anciens combattants et victimes de guerre, ainsi qu'à des associations de victimes du terrorisme.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions aux associations	310 000		248 908	-61 092	310 000		248 908	-61 092	28		

Sous-action 03.33**Indemnités, pécules et frais de voyages sur les tombes**

Cette sous-action finance la prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France ». Ces prestations sont assurées par l'ONAC-VG qui reçoit à cet effet une subvention du ministère des armées.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les crédits de cette sous-action (soit 50 000 €) sont redéployés en 2019 vers la sous-action 32 « Subventions aux associations et œuvres diverses ». Les frais de pèlerinage des familles seront pris en charge par l'ONAC-VG.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Les crédits de la sous-action financent le dispositif de prise en charge par l'État des frais de pèlerinage des familles sur les tombes des « Morts pour la France » au lieu d'inhumation choisi par l'autorité militaire et sur les lieux de déportation

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Indemnité, pécules frais de voyages sur les tombes	0		0	0	0		0	0	0		

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Pour l'année 2019, les frais de pèlerinage ont été payés sur les crédits de la trésorerie de l'ONAC-VG.

Sous-action 03.34**Action sociale en faveur du monde combattant : Office national des anciens combattants (ONAC)**

Cette sous-action retrace le montant de la subvention d'action sociale versée par le ministère des armées à l'ONAC-VG pour remplir sa mission de solidarité envers les anciens combattants et victimes de guerre.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Les crédits d'action sociale financent :

- les divers dispositifs d'aides individuelles assurés par l'ONAC-VG à travers ses services départementaux et ses services de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie, d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ;
- la reconversion et la rééducation professionnelle des pensionnés au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) qui poursuivent une rééducation professionnelle ;
- les subventions attribuées à l'office de Pondichéry ;
- les subventions destinées à couvrir les dépenses d'action sociale en faveur de ressortissants de l'étranger.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Subventions pour œuvres sociales - hors effort de R & T (ONAC-VG)	26 400 000		26 400 000	0	26 400 000		26 400 000	0			

L'ONAC-VG a perçu du ministère des armées la totalité de la subvention prévue en LFI, soit 26,4 M€.

Cette dotation, inchangée par rapport à 2018, finance l'action sociale délivrée par l'ONAC-VG dont les priorités, définies par le conseil d'administration, sont :

- d'accorder une attention particulière aux ressortissants les plus isolés et les plus démunis ;
- d'améliorer l'accompagnement de la 4^e génération du feu, en particulier des militaires blessés en opération ;
- de renforcer la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, notamment des nouveaux pupilles de la Nation, dont le nombre est en augmentation sensible depuis 2015.

Les actes de terrorisme ont donné lieu à 65 jugements d'adoption sur 149 rendus en 2019.

Dans l'attente du rapport annuel de l'Office, le tableau ci-dessous présente les principales dépenses d'action sociale de l'ONAC-VG en 2019 en France métropolitaine (hors dépenses en Afrique du nord et à l'étranger) :

Catégorie de ressortissants	2019	
	Nombre d'interventions	Montant des dépenses (en M€)
Anciens combattants	14 090	7,27
Conjoints survivants	20 679	10,88
Pupilles de la Nation et orphelins de guerre	6 762	4,42
OPEX	2 603	1,78
Victimes d'attentats	162	0,12
TOTAL	44 296	24,56

Sous-action 03.35**Office national des anciens combattants (ONAC) : subventions**

Cette sous-action retrace le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée à l'ONAC-VG.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

L'ONAC-VG perçoit une subvention pour charges de service public (SCSP) afin de couvrir les charges de masse salariale et de fonctionnement courant de sa direction générale, de l'ensemble de ses services départementaux, de ses services des collectivités d'outre-mer et du Maghreb, ainsi que de ses pôles d'entretien des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale. Les dépenses d'investissement relatives au soutien et fonctionnement de l'Office (tels que l'informatique) sont aussi couvertes par la SCSP.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	57 627 168		51 382 820	-6 244 348	57 627 168		51 382 820	-6 244 348			
OB	Subventions d'investissement											

Pour des raisons pratiques, les crédits votés en LFI (57,63 M€) pour la SCSP de l'ONAC-VG ont été réduits en gestion à 52,13 M€ (soit - 5,5 M€) afin d'augmenter en parallèle et à due concurrence les crédits finançant l'allocation reconnaissance. Au global, la mobilisation de la trésorerie de l'ONAC-VG (5,5 M€, positionnés sur la SCSP et non plus sur l'allocation de reconnaissance) est ainsi conforme à ce qui était prévu en PLF.

L'écart entre l'exécution (51,38 M€) et la programmation est porté, outre cette réduction de - 5,5 M€, par la non levée de réserve (- 0,69 M€) et par un gel complémentaire de 0,052 M€ en fin de gestion 2019.

Sous-action 03.36**Institution nationale des invalides : subventions****PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE**

Il n'y a pas eu de mesure particulière pour 2019.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Cette sous-action finance la subvention pour charges de service public allouée à l'Institution nationale des invalides (INI).

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement	12 089 143	0	12 089 143	0	12 089 143	0	12 089 143	0	1	SCSP	12 089 143
OB	Subventions d'investissement	35 000 000	0	35 000 000	0	2 700 000	0	2 700 000	0	1	SCSP	2 700 000

La subvention pour charges de service public attribuée à l'Institution nationale des invalides a été versée à hauteur de 12,1 M€.

L'INI a par ailleurs bénéficié d'une dotation en fonds propres de 35 M€ en AE, et de 2,7 M€ en CP, au titre de la participation financière de l'État à son programme de rénovation lourde de ses infrastructures.

Sous-action 03.37

Conseil national des communes compagnons de la libération - Subventions

Cette sous-action retrace les crédits versés à l'Ordre de la Libération - CNCCL, qui regroupe les cinq communes titulaires de la Croix de la Libération : Nantes, Grenoble, Paris, Vassieux-en-Vercors et Île-de-Sein.

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
OB	Subventions de fonctionnement											
Total		1 710 000		1 678 278	31 722	1 710 000		1 678 278	31 722			

L'exécution est conforme à la programmation 2019, la réserve de précaution n'ayant pas été levée.

SYNTHÈSE ACTION 03

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	367 836 311	0		359 366 632	- 8 469 679	335 536 311	0	327 066 632	- 8 469 679
Total		367 836 311	0	0	359 366 632	- 8 469 679	335 536 311	0	327 066 632	- 8 469 679

Les éléments présentés ci-dessus intègrent à la consommation brute Chorus :

- les retraits d'engagements juridiques basculés ;
- les recyclages d'AE ;
- les rétablissements de crédits ;
- la correction des éventuelles erreurs d'imputation.

Cela explique l'écart de + 1 € en AE avec le tableau en introduction de la JPE de l'action 03.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2 (EN M€)

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements				
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	Total
OS	Reconnaissance et réparation	PLF	4,27	367,84	335,54	18,97	3,52	14,08	372,11
		PLR	4,20	359,37	327,07	13,70	3,70	19,10	363,57
	Écarts (PLR-PLF)		- 0,07	- 8,47	- 8,47	- 5,27	0,18	5,02	- 8,54

Action 07

Actions en faveur des rapatriés

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		23 331 015	23 331 015		29 256 618	29 256 618
Crédits de paiement		23 331 015	23 331 015		29 256 618	29 256 618

Les crédits retracés à l'action 7 financent les aides versées au bénéfice des rapatriés et des harkis.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au terme d'importants travaux de concertation, un rapport intitulé « aux harkis la France reconnaissante » a été remis par le préfet Dominique Ceaux le 17 juillet 2018.

À la suite de ce rapport, des mesures de revalorisation et d'aides financières ont notamment été adoptées en 2019. Ainsi, le budget 2019 est marqué par la revalorisation de 400 € de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère (article 223 de la LFI 2019).

De plus, pour la période 2019-2022, un nouveau dispositif de solidarité à destination des enfants d'anciens harkis, moghaznis et personnels des diverses formations supplétives de statut civil de droit local et assimilés a été mis en place par le décret n° 2018-1320 du 28 décembre 2018, doté de 7,35 M€ sur le budget de l'ONAC-VG pour l'année 2019.

Ce nouveau dispositif s'ajoute au dispositif historique doté de 2,2 M€ en LFI 2019 qui concerne un ensemble d'aides diverses en faveur des rapatriés.

L'ensemble constitue donc les « aides et mesures en faveur des rapatriés », activité dotée de 9,55 M€ en LFI.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RECONNAISSANCE ET RÉPARATION

Niveau	Description	AE				CP				Volume	Unité d'œuvre	Ratio
		LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Engagements hors TF	Écart Utilisation / Prévisions	LFI	Prévision FDC/ADP du PAP	Consommation	Écart Consommation / Prévisions			
		-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)	-1	-2	-3	(4) = (3) - (1) - (2)			
ACT	Allocation de reconnaissance	13 781 015		19 706 618	5 925 603	13 781 015		19 706 618	5 925 603	5 688	Nb de bénéficiaires	3 465
ACT	Aides & mesures en faveur des rapatriés	9 550 000	0	9 550 000	0	9 550 000	0	9 550 000	0			

Allocation reconnaissance

Ces aides se composent :

- des allocations de reconnaissance et viagère qui constituent la principale dépense de l'action 7 ;
- de divers soutiens, tels que des aides à la formation professionnelle, des aides au désendettement, des aides spécifiques aux conjoints survivants, des remboursements de cotisations retraites complémentaires ou encore des mesures de sauvegarde du toit familial.
- du nouveau dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis pour la période 2019-2022.

L'ONAC-VG prend en charge l'instruction et le paiement de l'ensemble de ces prestations depuis 2015. Celles-ci sont financées par deux subventions, l'une versée par le programme 743 (CAS « Pensions ») alimenté à partir des crédits du programme 169, qui couvre les dépenses d'allocations, et l'autre, versée directement par le programme 169, qui finance les autres soutiens. À compter de 2020 les crédits du P169 seront versés directement à l'ONAC-VG.

Les crédits votés en LFI pour financer le dispositif de l'allocation de reconnaissance intègrent l'amendement parlementaire n° II-841 de + 106 834 € en faveur des membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun. En gestion 2019, ces crédits ont été complétés de + 5,5 M€ par réduction symétrique de la SCSP de l'ONAC-VG (cf. *supra*). À l'échelle de l'opérateur, la mobilisation de trésorerie est donc conforme à ce qui était prévu en LFI. L'écart de + 5,95 M€ s'explique également par une sur-consommation de + 0,42 M€ liée à la revalorisation annuelle des montants versés et à l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Aide et mesures en faveur des rapatriés

L'enveloppe, dont l'exécution AE-CP est conforme aux crédits votés en LFI, comprend 2,2 M€ au titre des actions en faveur des rapatriés et 7,35 M€ au titre du plan harkis. Les divers soutiens ont financé :

- des aides à la formation (compléments de bourses scolaires et universitaires pour les enfants des anciens supplétifs) (0,07 M€) ;
- l'aide spécifique aux conjoints survivants destinée aux veuves de plus de soixante ans dont le revenu n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs salariés (0,13 M€) ;
- des remboursements des cotisations de retraites complémentaires (montant versé à l'Association pour la Prévoyance Collective) (0,13 M€) ;
- diverses subventions à des associations (0,14 M€) ;
- s'agissant des rapatriés, une dépense au titre des secours exceptionnels (désendettement de personnes réinstallées dans une profession non salariée) (0,76 M€) ;
- le nouveau plan d'aide aux enfants de harkis (2,5 M€).

SYNTHÈSE ACTION 07

Niveau	Description	AE					CP			
		Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Affectation sur TF	Engagement hors TF	Écart Utilisation / Prévision LFI	Prévision LFI	Prévision FdC/ADP du PLF	Consommation	Écart Consommation / Prévision LFI
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) + (4) - (1) - (2)	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (1) - (2)
OS	Reconnaissance et réparation	23 331 015			29 256 618	5 925 603	23 331 015		29 256 618	5 925 603

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS – PÉRIMÈTRE HORS TITRE 2

Niveau	Description	PLF/PLR	Engagements		Paiements					
			Eng restant à payer à fin 2018	Eng 2019	2019	2020	2021	> 2021	Total	
OS	Reconnaissance et réparation	PLF		23,22	23,22					23,22
		PLR		29,26	29,26					29,26
	Écarts (PLR-PLF)			6,03	6,03					6,03

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	23 331 015	29 256 618	23 331 015	29 256 618
Transferts aux ménages	23 331 015	29 256 618	23 331 015	29 256 618
Total	23 331 015	29 256 618	23 331 015	29 256 618

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
INI - Institution nationale des Invalides (P169)	47 089 000	14 789 000	47 089 142	14 789 143
Subventions pour charges de service public	12 089 000	12 089 000	12 089 142	12 089 143
Dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000	35 000 000	2 700 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	107 251 000	107 251 000	87 818 003	87 818 003
Subventions pour charges de service public	57 627 000	57 627 000	51 382 820	51 382 820
Transferts	49 624 000	49 624 000	36 435 183	36 435 183
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » (P169)	1 710 000	1 710 000	1 678 278	1 678 278
Subventions pour charges de service public	1 710 000	1 710 000	1 678 278	1 678 278
Total	156 050 000	123 750 000	136 585 423	104 285 424
Total des subventions pour charges de service public	71 426 000	71 426 000	65 150 240	65 150 241
Total des dotations en fonds propres	35 000 000	2 700 000	35 000 000	2 700 000
Total des transferts	49 624 000	49 624 000	36 435 183	36 435 183

En 2019, l'INI a consommé ses crédits alloués conformément à la prévision.

De même, le CNCCL a consommé ses crédits alloués conformément à la prévision. Sa réserve de précaution n'a pas été levée.

La subvention pour charges de service public de l'ONAC-VG a diminué en 2019 dans le cadre d'un prélèvement sur sa trésorerie à hauteur de 5,5 M€. Sa réserve de précaution n'a pas été levée.

La ligne « Transferts » du P169 devrait atteindre 55 657 k€ en réalisation 2019 en intégrant l'allocation de reconnaissance, comme c'est le cas en LFI 2019. Les 49 624 k€ incluent :

- 26 400 k€ d'action sociale ;
- 9 550 k€ d'action en faveur des rapatriés ;
- 13 674 k€ d'allocation de reconnaissance.

Des erreurs d'imputation sont comprises dans les chiffres présentés, en particulier sur l'allocation de reconnaissance, qui devrait aboutir à 55 657 k€..

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	Réalisation 2018 Prévision 2019 Réalisation 2019	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
			sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
INI - Institution nationale des Invalides			420	7	0	4	0
	0		424	8	0	0	0
	0		409	7	0	5	0
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre			873	14	8	0	0
	0		878	17	10	0	0
	0		853	24	5	0	0
Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »			14	0	0	0	0
	0		15	1	0	0	0
	0		14	1	0	0	0
Total			1 307	21	8	4	0
	0		1 317	26	10	0	0
	0		1 276	32	5	5	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

Au titre du programme 169, la réalisation est de 1 276 ETPT pour 1 317 ETPT inscrits au plafond. La situation particulière de l'ONAC-VG (politique de déflation des effectifs) et de l'INI (difficulté à recruter des personnels de soin) expliquent le niveau de vacance (3 %).

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	1 327	1 307
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	-5	-26
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	0
Abattements techniques	-5	-5
Emplois sous plafond 2019 *	1 317	1 276

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	-5	-38

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS**INI - INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES**

Dans la continuité des efforts engagés, l'INI a affirmé sa volonté de maintenir, comme l'année précédente, un solde patrimonial positif (0,57 M€). Il était de 0,5 M€ en 2018.

Par ailleurs, le solde budgétaire est excédentaire de 1,44 M€, hors opérations liées au SDI (schéma directeur d'infrastructure).

Concernant l'adaptation de la programmation des travaux liés au schéma directeur d'infrastructure, les travaux initialement prévus fin 2018 ne seront notifiés que début 2020. Ce décalage entraîne une répercussion sur le résultat budgétaire et le niveau de trésorerie de l'établissement.

Le nouveau schéma d'infrastructure immobilière de l'INI, d'un montant global de 50 M€, a fait l'objet d'un engagement de 35 M€ en 2019 venant s'ajouter aux 5 M€ mis en place en 2017. Par ailleurs toujours au titre du SDI, une dotation en fonds propre de 2,7 M€ en CP a été versée en 2019. Il est prévu une DFP de 13,7 M€ en CP en 2020.

De plus, en matière de gouvernance de l'établissement, le comité de pilotage (COPIL), qui se réunit mensuellement et qui analyse les indicateurs préalablement définis qu'ils soient budgétaires, d'activités ou logistiques, a permis, tout au long de l'année 2019, de prendre les mesures correctrices pour respecter la trajectoire du COP et s'assurer des résultats budgétaires attendus.

Enfin, un tableau de bord à périodicité mensuelle est transmis à l'ensemble des acteurs de la chaîne de la dépense.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	12 089	12 889	47 089	14 789	47 089	14 789
Subventions pour charges de service public	12 089	12 089	12 089	12 089	12 089	12 089
Dotations en fonds propres		800	35 000	2 700	35 000	2 700
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle					336	
Transferts					336	
Total	12 089	12 889	47 089	14 789	47 425	14 789

La subvention pour charges de service public (SCSP) a été versée en totalité (12,09 M€) à l'établissement au cours de l'exercice 2019.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	26 061	25 571	Subventions de l'État	11 960	12 089
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>6 200</i>	<i>5 897</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>11 960</i>	<i>12 089</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 764	8 771	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	11 828	11 855
Opérations d'ordre (inclues dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 900	1 817	Autres produits	11 604	10 964
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 900</i>	<i>1 817</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>30</i>	<i>88</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>310</i>	<i>528</i>
Total des charges	35 825	34 342	Total des produits	35 392	34 909
Résultat : bénéfice		567	Résultat : perte	433	
Total : équilibre du CR	35 825	34 909	Total : équilibre du CR	35 825	34 909

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 127	1 768
Investissements	5 722	1 023	Financement de l'actif par l'État	2 619	2 700
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		131
			Autres ressources		217
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 722	1 023	Total des ressources	3 746	4 817
Augmentation du fonds de roulement		3 794	Diminution du fonds de roulement	1 976	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le montant total des charges pour l'année 2019 s'élève à 34,34 M€, et celui des produits à 34,90 M€.

La dotation annuelle de financement (DAF), versée par le ministère de la santé, a été reconduite pour un montant de 11,83 M€, correspondant à 32 % des recettes de l'INI.

L'INI fait apparaître, pour la deuxième année consécutive, un résultat patrimonial positif de 0,56 M€ (contre 0,50 M€ en 2018).

Ces résultats confirment les efforts engagés depuis trois ans.

La capacité d'autofinancement s'établit à 1,77 M€, abondée des financements de l'actif par l'État. La dotation en fonds propres pour le schéma directeur de l'Infrastructure (SDI de 2,7 M€ en 2019) a permis de réaliser l'ensemble des investissements programmés (1,02 M€) et d'augmenter le fonds de roulement. L'INI a comptabilisé une variation positive du fonds de roulement de 3,79 M€, dont 2,19 M€ au titre du SDI.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	26 061	26 061	25 812	25 812
Fonctionnement	7 842	7 844	7 326	6 317
Intervention	0	0	0	0
Investissement	36 122	5 722	1 422	1 025
Total des dépenses AE (A) CP (B)	70 025	39 627	34 560	33 153
Dépenses de pensions civiles globales	6 200	6 200	5 897	5 897

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	35 052	33 700
Subvention pour charges de service public	11 960	12 089
Autres financements de l'État	11 828	11 828
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 264	9 784
Recettes fléchées	2 619	3 080
Financements de l'État fléchés	2 619	2 728
Autres financements publics fléchés	0	135
Recettes propres fléchées	0	217
Total des recettes (C)	37 671	36 781
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	3 627
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 956	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses générales	0	1 924	1 909	0	0	0	0	1 924	1 909
	0	2 047	1 562	0	0	0	0	2 047	1 562
Dépenses médicales	0	5 236	5 256	0	0	35 775	5 375	41 011	10 631
	0	4 601	4 184	0	0	1 330	936	5 932	5 120
Études et formations	0	682	679	0	0	347	347	1 029	1 026
	0	678	570	0	0	92	89	770	660
Ressources humaines	26 061	0	0	0	0	0	0	26 061	26 061
	25 812	0	0	0	0	0	0	25 812	25 812
Total	26 061	7 842	7 844	0	0	36 122	5 722	70 025	39 627
	25 812	7 326	6 317	0	0	1 422	1 025	34 560	33 153

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 956	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	443
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 956	443
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 704
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 110
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 594
Total des besoins	1 956	4 147

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 627
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	12
Autres encaissements non budgétaires	0	507
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 147
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 956	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	223	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 733	0
Total des financements	1 956	4 147

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Commentaires du tableau « autorisations budgétaires »

Les dépenses réalisées sur 2019 par l'établissement sont en diminution par rapport aux prévisions 2019, en raison d'une sous-exécution des dépenses de personnel et d'investissement.

S'agissant des dépenses de personnel, la diminution des ETPT sous plafond se poursuit en 2019 (25,81 M€ de dépenses de personnel réalisées en 2019).

L'INI présente une sous-exécution des dépenses d'investissement (36,12 M€ en AE et 5,72 M€ en CP prévus au BI 2019, contre 1,42 M€ en AE et 1,02 M€ en CP au CF 2019). Cette sous-consommation s'explique par le report à l'exercice 2020 de la réalisation des travaux initialement prévus pour 2018 (notamment des opérations liées à la sécurité incendie).

Les recettes globalisées 2019 sont en diminution par rapport aux prévisions en raison de la diminution des recettes propres.

Ces dernières, d'un montant de 9,7 M€, diminuent de 1,3 M€. Cette variation s'explique par la baisse d'activité de l'ensemble des services cliniques relevant de la patientèle relevant de l'article L. 212 du code des pensions militaires et des victimes de guerre, ainsi que la prise en charge tardive des ordres de recettes à recouvrer.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

Commentaires des tableaux « recettes par destination » et « équilibre financier »

Dans le contexte général de gestion contrainte des établissements de santé, les résultats budgétaires de l'année 2019 pour l'Institution nationale des invalides sont positifs et permettent de consolider les premières étapes de la transformation présentée dans le nouveau projet d'établissement.

Le niveau des dépenses de personnel et de fonctionnement ne subit pas d'évolutions sensibles entre 2019 et 2020.

Il est à noter cependant que les dépenses d'investissement en CP dans le compte financier 2019 sont en forte réduction par rapport au BI 2019 (- 4,70 M€), Cette baisse découle du décalage des premiers travaux liés au SDI qui se trouvent reportés en 2020, d'où le niveau important des dépenses d'investissement dans le BI 2020 en CP.

Parallèlement, les recettes 2019 s'élèvent à 36,78 M€, dont 3,08 M€ de recettes fléchées, comprenant 2,7 M€ de dotation en fonds propres versée par le ministère des armées relative au financement du SDI.

Les recettes propres encaissées sur cet exercice sont en diminution de 9 % par rapport à celles de l'exercice 2018. L'évolution est principalement consécutive à une baisse d'activité des secteurs cliniques, liée au mode de financement de la patientèle bénéficiant des dispositions de l'article L. 212-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) relatives aux soins médicaux. En effet, même si l'Institution accueille dans sa structure un nombre plus important de ressortissants bénéficiaires du droit à réparation, l'hospitalisation n'est pas systématiquement en rapport avec les affections pour lesquelles le patient est pensionné.

Ainsi, la prise en charge relève du régime général et ne peut pas faire l'objet de facturation supplémentaire. C'est dans ce cadre que l'INI perçoit une dotation annuelle de financement en provenance du ministère de la santé.

A contrario, les recettes propres de l'INI augmentent, par rapport à 2018, dans les trois secteurs d'activité du centre d'études et de recherche sur l'appareillage des handicapés (CERAH).

L'évolution de l'activité du CERAH constatée en 2019 s'établit à :

- + 6 % pour le secteur des appareillages ;
- + 9 % au titre des cessions de travaux, d'étude ou de recherche ;
- + 4% pour les actions de formations.

En conclusion, les efforts de gestion engagés par l'établissement public sont conformes à la trajectoire pluriannuelle du COP et se concrétisent par un solde budgétaire 2019 excédentaire de 3,63 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	427	432	416
– sous plafond	420	424	409
– hors plafond	7	8	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	4		5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

La diminution des effectifs sous plafond se poursuit en 2019, passant de 420,30 ETPT en 2018 à 408,74 ETPT, alors même que le plafond d'emplois s'établit à 424 ETPT.

Cette diminution, au-delà de la déflation des effectifs prévue, s'explique en outre par 4 départs en retraite non remplacés (- 2,5 ETPT), par des départs non remplacés en cours d'année du fait de difficultés de recrutement (infirmiers, médecins, certains postes administratifs non pourvus pendant plusieurs mois).

Les 7 ETPT hors plafond concernent 4,5 contrats d'apprentissage et 2,5 contrats passés dans le cadre de convention de recherche.

ONAC-VG - OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

L'année 2019 a constitué une année de transition pour l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerres (ONAC-VG) entre la fin du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2014-2018 et l'adoption prévue d'un nouveau COP pour la période 2020-2025.

D'un point de vue financier, 2019 aura été marquée par une baisse de la subvention pour charges de service public (SCSP) compensée par une mobilisation de la trésorerie de l'ONAC-VG, ainsi que par la mise en œuvre de la première annuité du plan d'aide aux enfants de harkis prévu sur la période 2019-2022.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur						
Transferts						
P167 – Liens entre la Nation et son armée	10 600	10 600	4 020	4 020	4 027	4 027
Transferts	10 600	10 600	4 020	4 020	4 027	4 027
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	104 012	104 012	107 251	107 251	87 818	87 818
Subventions pour charges de service public	57 424	57 424	57 627	57 627	51 383	51 383
Transferts	46 588	46 588	49 624	49 624	36 435	36 435
P158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	93 743	93 743	103 645	103 645	101 975	101 975
Transferts	93 743	93 743	103 645	103 645	101 975	101 975
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture					4	4
Transferts					4	4
P129 – Coordination du travail gouvernemental					10	10
Transferts					10	10
P123 – Conditions de vie outre-mer					5	5
Transferts					5	5
P743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions						19 707
Transferts						19 707
Total	208 355	208 355	214 916	214 916	193 839	213 545

Au total, les crédits versés par le programme 169 à l'Office représentent 107 M€ en 2019 (y compris 19,7 M€ versés par le P169 *via* le SRE pour l'allocation reconnaissance et gérés en compte de tiers par l'ONAC-VG).

Le montant de la SCSP voté en LFI s'élève pour 2019 à 57,62 M€. Après déduction de - 5,5 M€ opérée afin d'alimenter le dispositif en faveur l'allocation reconnaissance retracé à l'action 7 (aides en faveur des rapatriés) et de la réserve de précaution, le montant net de la SCSP perçue s'établit donc à 51,38 M€. Le montant de SCSP est apparu comme suffisant pour couvrir les besoins de l'Office et permettre de maintenir un service de qualité au profit de ses ressortissants.

Les crédits de transfert du programme 169 permettent d'accompagner les ressortissants les plus démunis et les plus fragiles, les conjoints survivants, les pupilles de la Nation, les blessés des opérations extérieures et les victimes d'actes de terrorisme. Ils permettent également de consolider les mesures prises en faveur de la reconnaissance de la Nation envers les anciens membres des formations supplétives et leurs ayants droit.

Le montant des crédits versés par l'État à l'Office au titre de l'action sociale en 2019 reste stable par rapport à 2018 (26,4 M€).

L'enveloppe versée du P169, conforme aux crédits votés en LFI, comprend 2,2 M€ au titre des actions en faveur des rapatriés et 7,35 M€ au titre du dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis annoncé *supra*.

Les divers soutiens (qui ont donné lieu à 1,2 M€ de dépenses d'intervention) ont financé :

- des aides à la formation (compléments de bourses scolaires et universitaires pour les enfants des anciens supplétifs) ;
- l'aide spécifique aux conjoints survivants destinée aux veuves de plus de soixante ans dont le revenu n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs salariés ;
- des remboursements des cotisations de retraites complémentaires (montant versé à l'association pour la prévoyance collective) ;
- diverses subventions à des associations ;
- s'agissant des rapatriés, une dépense au titre des secours exceptionnels (désendettement de personnes réinstallées dans une profession non salariée).

Le dispositif d'aide aux enfants de harkis, doté de 7,35 M€ en 2019, a fait l'objet d'une sous-consommation : les délibérations favorables de la commission créée *ad hoc* ayant conduit à des décisions d'attribution d'aide aboutissent à un montant cumulé de 2,5 M€, soit une consommation effective de crédits d'intervention de 2,08 M€ en AE/CP.

Cette sous consommation découle d'une surestimation du nombre d'aides pouvant être accordées en 2019. Le dispositif de solidarité en faveur des enfants de harkis fera l'objet d'assouplissements en 2020 (élargissement des critères d'accès).

Les aides relevant de l'allocation de reconnaissance (19,7 M€ exécutés en 2019) se composent de l'allocation reconnaissance en faveur des anciens membres des organisations supplétives dont l'accès est frappé de forclusion depuis la fin de l'année 2014 et de l'allocation viagère créée par la loi de finances pour 2016 au profit des conjoints survivants et ex conjoints survivants de harkis.

Les crédits relatifs aux indemnités (rentes viagères ou capital) prévues par les trois dispositifs retracés au programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale » s'élèvent à 102 M€.

Les crédits du programme 167 permettent d'assurer la poursuite du programme de rénovation et de valorisation des nécropoles de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale et d'en assurer l'entretien courant. Ils permettent également d'apporter un soutien aux communes dans le cadre de la rénovation des monuments aux morts et de financer des actions pédagogiques et des projets mémoriels tels que l'organisation du concours national de la Résistance et de la Déportation. Les transferts en provenance du programme 167 se sont élevés à 4,03 M€ en 2019 :

- Les rénovations de plusieurs nécropoles (Boulouris (83), Chasseneuil (16), Oran (Algérie)) et de carrés militaires ont été lancées, représentant 27 % de la dépense totale de rénovation.

- Les crédits versés à l'ONAC-VG ont permis les principales réalisations dans les hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN), soit 73 % de la dépense totale de rénovation : le Mont Faron (étanchéité et végétalisation des toitures terrasses), le Mont Valérien (réfection du bâtiment d'accueil et création d'une salle pédagogique modulaire) et Notre-Dame-de-Lorette (étanchéité et couverture des dômes de la basilique et de la sacristie).
- La subvention versée en 2019 à l'ONAC-VG a financé plusieurs projets dont : la commémoration du 75^e anniversaire de la Libération de la capitale avec un cycle de cinéma en plein air au Mont-Valérien, ainsi qu'une exposition au mémorial national de la prison de Montluc. Dans le cadre du SNU, l'ONAC-VG a participé à la conception, auprès de la direction du patrimoine de la mémoire et des archives (DPMA), du module mémoire au sein de la journée « défense et mémoire » et des outils pédagogiques pour l'animation de celui-ci.

La différence entre les montants figurant dans le tableau « Financement de l'État » et dans le tableau des autorisations budgétaires est liée au fait que ce dernier n'intègre pas les crédits gérés en compte de tiers, c'est-à-dire essentiellement ceux versés par le programme 158. Les montants financiers afférents à ces dispositifs sont décrits et comptabilisés dans le tableau relatif à l'équilibre financier figurant ci-dessous.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	53 578	52 534	Subventions de l'État	56 935	51 383
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>13 585</i>	<i>12 228</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>56 935</i>	<i>51 383</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	23 325	19 526	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	38 259	31 334	Autres subventions	40 553	40 386
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	1 352	1 539	Autres produits	5 978	7 105
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>1 200</i>	<i>1 539</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>	<i>54</i>	<i>393</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>152</i>		<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>2 327</i>	<i>480</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>54</i>	<i>166</i>
Total des charges	115 162	103 394	Total des produits	103 466	98 874
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	11 696	4 520
Total : équilibre du CR	115 162	103 394	Total : équilibre du CR	115 162	103 394

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources		
			Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	
Insuffisance d'autofinancement	12 779	4 019	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 458	1 445	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	2 477	501
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	14 237	5 464	Total des ressources	2 477	501
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	11 760	4 963

* Voté

L'intégration des opérations n'entraînant pas de flux financiers en dépenses (dotations aux amortissements et provisions, valeur nette comptable) et en recettes (reprises sur provisions, titres de recette émis n'ayant pas donné lieu à encaissement) conduit, sur le compte de résultat, à un résultat négatif de - 4,5 M€.

La capacité d'autofinancement est négative, à hauteur de - 4 M€ (insuffisance d'autofinancement) en raison d'un résultat comptable négatif (- 4,5 M€) partiellement compensé par une cession immobilière.

Le fond de roulement, est largement positif, à hauteur de 36,3 M€, la variation entre les exercices 2018 et 2019 étant négative pour un montant de - 4,96 M€. Cette diminution est totalement corrélée au solde budgétaire et donc à la gestion de l'exercice.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	53 579	53 579	52 534	52 534
Fonctionnement	17 341	21 974	10 982	17 034
Intervention	38 258	38 258	31 730	31 334
Investissement	1 713	1 458	1 440	1 265
Total des dépenses AE (A) CP (B)	110 891	115 269	96 686	102 167
Dépenses de pensions civiles globales	13 585	13 585	12 228	12 228

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	60 575	53 917
Subvention pour charges de service public	56 935	51 383
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	3 640	2 535
Recettes fléchées	42 932	44 182
Financements de l'État fléchés	39 977	39 977
Autres financements publics fléchés	576	410
Recettes propres fléchées	2 379	3 796
Total des recettes (C)	103 507	98 100
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	11 762	4 067

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action en faveur des rapatriés	2 352	399	569	9 550	9 550	0	0	12 301	12 471
	2 101	220	511	3 304	3 265	0	0	5 625	5 878
Action mémorielle	8 936	10 836	13 073	1 270	1 270	141	547	21 183	23 826
	8 931	6 919	10 221	1 319	1 096	122	422	17 291	20 669
Action sociale	10 347	1 230	1 813	27 438	27 438	150	150	39 165	39 748
	9 981	769	1 363	27 073	26 938	219	141	38 042	38 423
Droit à réparation et reconnaissance	10 347	1 230	1 813	0	0	0	0	11 577	12 160
	9 981	769	1 363	34	34	0	0	10 784	11 378
Relations institutionnelles et associatives	5 644	741	1 081	0	0	0	0	6 385	6 725
	5 779	439	852	0	0	0	0	6 218	6 630
Soutien	15 953	2 905	3 625	0	0	1 422	761	20 280	20 339
	15 760	1 867	2 725	0	0	1 099	702	18 726	19 188
Total	53 579	17 341	21 974	38 258	38 258	1 713	1 458	110 891	115 269
	52 534	10 982	17 034	31 730	31 334	1 440	1 265	96 686	102 167

* Voté

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	11 762	4 067
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	118 459	122 541
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	130 221	126 608
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	130 221	126 608

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	118 459	123 700
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	118 459	123 700
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	11 762	2 909
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	10 102	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 660	2 909
Total des financements	130 221	126 608

* Voté

Commentaire pour le tableau « autorisations budgétaires »

Le montant total des dépenses de l'Office pour l'année 2019 s'élève à 96,53 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 102,17 M€ en crédits de paiement (CP) soit une baisse de - 14,36 M€ en AE et - 13,10 M€ en CP par rapport au budget initial. Les écarts par enveloppe budgétaire entre la consommation et la programmation sont les suivantes :

- les dépenses de fonctionnement : - 6,36 M€ en AE et - 4,94 M€ en CP ;
- les dépenses d'intervention : - 6,52 M€ en AE et - 6,93 M€ en CP ;
- les dépenses d'investissement : - 0,28 M€ en AE et - 0,19 M€ en CP ;
- les dépenses de personnel : - 1,20 M€ en AE et - 1,04 M€ en CP.

Les principales variations en dépenses sont les suivantes :

- en fonctionnement : l'écart par rapport à la prévision porte essentiellement sur les travaux de rénovation des lieux de mémoire, la programmation ayant été révisée à la baisse à hauteur de 1,12 M€ et les opérations priorisées en cours de gestion ;
- en intervention : la sous-consommation porte essentiellement sur l'action en faveur des rapatriés, pour laquelle la prévision de dépense s'est avérée trop importante au vu du nombre d'aides et des montants effectivement attribués sur l'exercice (donnée inexistante lors de l'élaboration du budget initial) ;
- en investissement : la légère sous consommation des dépenses d'investissement par rapport à la prévision s'explique par le report de quelques opérations de travaux sur le patrimoine foncier, tel que le report des travaux de sécurisation du service d'Algérie ;

- en dépenses de personnel : l'écart (de 1,2 M€) à la programmation initiale a pu être réduit lors des budgets rectificatifs. Ce pilotage fin est réalisé grâce à une analyse et une valorisation précise des mesures RH et un suivi des effectifs qui s'appuie sur le SIRH.

En recettes, le montant total perçu par l'Office en 2019 s'élève à 98,10 M€ contre 103,50 M€ prévus au budget initial. Cette différence de - 5,4 M€ correspondant essentiellement à la réduction de la SCSP de l'ONAC-VG (- 5,5 M€) afin d'alimenter l'allocation reconnaissance en faveur des rapatriés gérée en compte de tiers.

Commentaires pour les tableaux « dépenses par destination » et « équilibre financier »

Les besoins et les financements des opérations au nom et pour le compte de tiers ainsi que les encaissements/décaissements non budgétaires se sont élevés à respectivement 127,3 M€ et 124,5 M€ en exécuté 2019.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers de l'Office sont constituées :

- des indemnisations aux victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale ;
- de l'allocation de reconnaissance et de l'allocation viagère des harkis rapatriés et de leurs veuves ;
- des dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du nord.

Les opérations au nom et pour le compte de tiers présentes une sur-consommation de 4 M€ en dépenses et de 5,2 M€ en recettes par rapport au BI 2019 (l'écart de + 1,2 M€ de recettes étant un trop perçu de la part du programme 158).

Les dépenses relatives aux indemnisations des victimes de la barbarie nazie pendant la seconde guerre mondiale sont en diminution, le nombre de rentes et de dossiers étant en continuelle réduction depuis 2012.

Les dépenses d'appareillage et soins médicaux gratuits en Afrique du Nord sont légèrement supérieures à la prévision. En revanche, les allocations de reconnaissance en faveur des harkis rapatriés accusent un écart important (+ 5,9 M€ de dépenses et de recettes) avec le budget initial déterminé sur la base de la LFI : + 5,5 M€ correspondant à l'attribution en gestion sur la base de la réduction de la SCSP (avec mécanisme de mise à contribution de la trésorerie de l'ONAC-VG prévu au PLF) et + 0,4 M€ liés à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et à la revalorisation annuelle des montants d'allocation.

■ CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	887	895	877
– sous plafond	873	878	853
– hors plafond	14	17	24
<i>dont contrats aidés</i>	8	10	5
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Dans la perspective de la mise en œuvre à venir de son nouveau COP et de la réorganisation associée, l'ONAC-VG a poursuivi sa déflation. Ainsi, 20 ETPT ont été supprimés en un an et le niveau d'emploi sous plafond est inférieur de 25 par rapport à la prévision LFI. La signature du nouveau COP, prévue en 2020, permettra de redéfinir la cible de déflation ainsi que son cadencement annuel.

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

CONSEIL NATIONAL DES COMMUNES « COMPAGNON DE LA LIBÉRATION »

En 2019, le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération » poursuit son activité muséale et mémorielle. Il a notamment présenté une exposition consacrée à Anna Marly, organisé une cérémonie à l'occasion du 18 juin ou encore la journée de commémoration du 76^e anniversaire de la création de la médaille de la Résistance française.

Le solde budgétaire de l'exercice 2019 est positif (73 k€) et le fonds de roulement, estimé à 1 301 k€ en fin d'exercice, permet à l'établissement de couvrir 297 jours de fonctionnement.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	1 635	1 635	1 710	1 710	1 678	1 678
Subventions pour charges de service public	1 635	1 635	1 710	1 710	1 678	1 678
Total	1 635	1 635	1 710	1 710	1 678	1 678

Au cours de l'exercice 2019, l'établissement a perçu 1,67 M€ de subvention pour charge de service public (SCSP). La réserve de précaution n'a pas été levée.

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	852	715	Subventions de l'État	1 678	1 678
<i>dont charges de pensions civiles</i>	65	59	– subventions pour charges de service public	1 678	1 678
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 642	1 710	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		4
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	725	816	Autres produits	953	1 101
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	725	816	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	695	713
Total des charges	2 494	2 425	Total des produits	2 631	2 783
Résultat : bénéfice	137	358	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	2 631	2 783	Total : équilibre du CR	2 631	2 783

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources		
			Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	167	462
Investissements	154	205	Financement de l'actif par l'État		0
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	154	205	Total des ressources	167	462
Augmentation du fonds de roulement	13	257	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat net de l'exercice 2019 est excédentaire de 358 k€ et s'établit à un niveau supérieur à celui prévu au budget initial (137 k€). Cet écart s'explique notamment par une progression des ressources propres par rapport au BI 2019. Le résultat prévisionnel du BI 2020 est positif (18 k€).

Les recettes propres du BI 2020 restent dynamiques grâce à trois nouveaux donateurs, par rapport au BI 2019, ce qui permet d'augmenter les recettes liées au mécénat. Cependant, le BI 2020 prévoit une hausse des dépenses de personnel de 54 k€ par rapport au BI 2019 à la suite, notamment, de la prise en charge du personnel militaire affecté à l'Ordre de la Libération. De plus, les charges de fonctionnement enregistrent une hausse importante dans le BI 2020 par rapport au compte financier 2019 (100 k€) du fait d'une exposition majeure en 2019 qui a généré notamment des dépenses de communication importantes.

La capacité d'autofinancement 2019 et celle prévue dans le BI 2020 sont supérieures aux investissements prévus générant une augmentation du fonds de roulement.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	852	852	757	757
Fonctionnement	917	917	840	844
Intervention	0	0	0	0
Investissement	154	154	223	395
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 923	1 923	1 820	1 996
Dépenses de pensions civiles globales	65	65	59	59

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

Programme n° 169 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	1 775	1 826
Subvention pour charges de service public	1 678	1 678
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	4	4
Recettes propres	93	143
Recettes fléchées	160	243
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	160	243
Total des recettes (C)	1 935	2 069
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	12	74
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Musée	282	418	418	0	0	86	86	786	786	
	300	410	465	0	0	105	166	815	931	
Support	570	499	499	0	0	68	68	1 137	1 137	
	457	430	379	0	0	117	229	1 005	1 065	
Total	852	917	917	0	0	154	154	1 923	1 923	
	757	840	844	0	0	223	395	1 820	1 996	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	0
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	12	74
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	12	74
Total des besoins	12	74

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	12	74
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	12	74
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	12	74

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Commentaires pour le tableau autorisations budgétaires

Le solde budgétaire prévisionnel dans le BI 2020 reste légèrement excédentaire. L'augmentation des dépenses de personnel et de fonctionnement déjà mentionnée est couverte par le dynamisme des recettes propres (mécénat notamment). Les dépenses d'investissement prévues en 2020 dans le BI 2020 sont en recul par rapport au compte financier 2019, elles ne comprennent plus notamment des opérations spécifiques liées à la conception du site internet (opération achevée en 2019).

Commentaires pour le tableau équilibre financier

L'exercice 2019 présente un solde budgétaire et un abondement sur la trésorerie fléchée de 74 k€. Une évolution similaire est attendue dans le BI 2020.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	14	16	15
– sous plafond	14	15	14
– hors plafond		1	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

L'effectif réalisé au cours de l'exercice (14 ETPT) représente 93 % du plafond d'autorisation d'emplois (15 ETPT).

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

PROGRAMME 158

INDEMNISATION DES VICTIMES DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES ET DES ACTES DE BARBARIE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	100
Objectifs et indicateurs de performance	101
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	103
Justification au premier euro	107

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES**Marc GUILLAUME***Secrétaire général du Gouvernement*

Responsable du programme n° 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Le programme « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale » rassemble trois dispositifs d'indemnisation en faveur de victimes de la seconde Guerre mondiale ou de leurs ayants cause :

- l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie.

Aux termes des trois décrets mis en œuvre au sein du programme, les décisions accordant les mesures de réparation financière sont prises par le Premier ministre. Le paiement des indemnisations est assuré par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

L'objectif prioritaire demeure de régler les dossiers avec un profond souci d'équité et d'apporter une réponse aux intéressés dans les délais aussi satisfaisants que possible. Concernant l'indemnisation des victimes de spoliations, l'activité connaît une baisse progressive, à dispositif réglementaire constant.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1****Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables**

INDICATEUR 1.1

Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non résidents) après émission de la recommandation

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables

INDICATEUR 1.1

Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non résidents) après émission de la recommandation

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français) après émission de la recommandation	mois	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (non résidents) après émission de la recommandation	mois	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5

Commentaires techniques

Sources des données :

Les données sont issues de la DSAF et de l'ONACVG.

Ne sont pas pris en compte les dossiers rendus complexes par des procédures notariales ou juridictionnelles pour lesquels les délais sont importants et non maîtrisables ; ces dossiers représentent 5 % de l'ensemble des dossiers donnant lieu à un paiement.

Modalités de calcul :

Le délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après émission de la recommandation est la somme des trois délais suivants :

- délai moyen exprimé en mois entre la date d'émission de la recommandation (CIVS) et la date de transmission par la CIVS de la recommandation au Premier ministre ;
- délai moyen exprimé en mois entre la date de réception de la recommandation (DSAF) et la date de notification à l'ONAC des décisions d'indemnisation ;
- délai moyen exprimé en mois entre la date de réception des décisions d'indemnisation par l'ONAC et la date de versement des indemnités.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il est rappelé que le délai moyen constaté en 2007, avant que le programme n'ait été doté d'indicateurs de performance, était de 5,4 mois pour les résidents français et de 6 mois pour les non-résidents. Depuis, les résultats de performance se maintiennent grâce à la rationalisation des procédures de traitement des dossiers, mise en œuvre par chacun des acteurs du dispositif d'indemnisation des victimes de spoliations. Sur les exercices de 2017 à 2019, 184 recommandations en moyenne ont été traitées par an, correspondant à plus de 400 bénéficiaires indemnisés chaque année pour cette même période.

Année	Recommandations	Bénéficiaires
2017	205	453
2018	184	442
2019	164	413

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Si le volume des dossiers traités est en baisse sur les dernières années du fait de la fin de vie du dispositif d'indemnisation après plus de 19 ans d'exercice, il s'accompagne d'une baisse des effectifs chargés de leur traitement, qui, quand ils sont maintenus, ont diversifié leurs missions. Toutefois, les missions élargies de la CIVS, telles que définies par le décret n° 2018-829 du 1^{er} octobre 2018, et relatives à l'instruction des demandes de restitution des biens culturels spoliés du fait du national-socialisme, ainsi que sa compétence nouvelle d'auto-saisine en la matière, pourraient amener à un accroissement du nombre de demandes. Un nombre de demandes annuelles similaire à celui de l'exercice 2019 pourrait dans ce cas être envisagé.

Ainsi, les délais moyens constatés sont stables mais difficilement compressibles, compte tenu également des délais nécessaires au retour des justificatifs bancaires des bénéficiaires et de la nécessité de maintenir la couverture du risque juridique.

Toutes ces raisons expliquent la permanence des résultats depuis 2014, ainsi que leur report en prévision 2020 puis en cible 2021.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 158

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 534 987 1 466 948	461 956 491 186	51 471 662 50 994 200	53 468 605 52 952 335	53 468 605
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		266 807 253 635	52 169 164 50 980 500	52 435 971 51 234 135	52 435 971
Total des AE prévues en LFI	1 534 987	728 763	103 640 826	105 904 576	105 904 576
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 651 669		+6 651 669	
Total des AE ouvertes	1 534 987	111 021 258		112 556 245	
Total des AE consommées	1 466 948	744 821	101 974 700	104 186 470	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 534 987 1 466 948	461 956 473 852	51 471 662 50 994 200	53 468 605 52 935 000	53 468 605
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		266 807 253 635	52 169 164 50 980 500	52 435 971 51 234 135	52 435 971
Total des CP prévus en LFI	1 534 987	728 763	103 640 826	105 904 576	105 904 576
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+6 651 669		+6 651 669	
Total des CP ouverts	1 534 987	111 021 258		112 556 245	
Total des CP consommés	1 466 948	727 487	101 974 700	104 169 135	

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>					
<i>Consommation 2018</i>					
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 749 981 1 622 654	467 799 250 467	44 191 084 42 884 000	46 408 864 44 757 121	46 408 864 44 757 121
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		278 055 261 368	54 105 263 50 829 000	54 383 318 51 090 368	54 383 318 51 090 368
Total des AE prévues en LFI	1 749 981	745 854	98 296 347	100 792 182	100 792 182
Total des AE consommées	1 622 654	511 835	93 713 000		95 847 489

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i>					
<i>Consommation 2018</i>					
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 749 981 1 622 654	467 799 302 404	44 191 084 42 884 000	46 408 864 44 809 058	46 408 864 44 809 058
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		278 055 261 368	54 105 263 50 829 000	54 383 318 51 090 368	54 383 318 51 090 368
Total des CP prévus en LFI	1 749 981	745 854	98 296 347	100 792 182	100 792 182
Total des CP consommés	1 622 654	563 772	93 713 000		95 899 426

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 158

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 622 654	1 534 987	1 466 948	1 622 654	1 534 987	1 466 948
Rémunérations d'activité	1 085 940	1 046 172	1 001 492	1 085 940	1 046 172	1 001 492
Cotisations et contributions sociales	528 737	478 796	458 546	528 737	478 796	458 546
Prestations sociales et allocations diverses	7 977	10 019	6 910	7 977	10 019	6 910
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	511 835	728 763	744 821	563 772	728 763	727 487
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	511 835	728 763	744 821	563 772	728 763	727 487
Titre 6 – Dépenses d'intervention	93 713 000	103 640 826	101 974 700	93 713 000	103 640 826	101 974 700
Transferts aux ménages	93 713 000	103 640 826	101 974 700	93 713 000	103 640 826	101 974 700
Total hors FdC et AdP		105 904 576			105 904 576	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 651 669			+6 651 669	
Total*	95 847 489	112 556 245	104 186 470	95 899 426	112 556 245	104 169 135

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2019		6 651 669		6 651 669				
Total		6 651 669		6 651 669				

■ TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		6 651 669		6 651 669				

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2019 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2019. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2019.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2018	Chiffrage initial 2019	Chiffrage actualisé 2019
120126	<p>Exonération de la retraite du combattant, des pensions militaires d'invalidité, des retraites mutuelles servies aux anciens combattants et aux victimes de guerre, de l'allocation de reconnaissance servie aux anciens membres des formations supplétives de l'armée française en Algérie (harkis) et à leurs veuves ainsi que de l'allocation viagère servie aux conjoints et ex-conjoints, survivants de harkis, moghaznis et personnels des autres formations supplétives de statut civil de droit local ayant servi en Algérie qui ont fixé leur domicile en France</p> <p>Traitements, salaires, pensions et rentes viagères</p> <p><i>Bénéficiaires 2017 : 1670566 Menages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1934 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-4° (a, b et c), 81-12°</i></p>	170	170	165
Coût total des dépenses fiscales		170	170	165

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 158

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	1 534 987 1 466 948	51 933 618 51 485 386	53 468 605 52 952 335	1 534 987 1 466 948	51 933 618 51 468 052	53 468 605 52 935 000
02 – Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale		52 435 971 51 234 135	52 435 971 51 234 135		52 435 971 51 234 135	52 435 971 51 234 135
Total des crédits prévus en LFI *	1 534 987	104 369 589	105 904 576	1 534 987	104 369 589	105 904 576
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+6 651 669	+6 651 669		+6 651 669	+6 651 669
Total des crédits ouverts	1 534 987	111 021 258	112 556 245	1 534 987	111 021 258	112 556 245
Total des crédits consommés	1 466 948	102 719 521	104 186 470	1 466 948	102 702 187	104 169 135
Crédits ouverts - crédits consommés	+68 039	+8 301 737	+8 369 775	+68 039	+8 319 071	+8 387 110

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

(en euros)

Intitulé	Autorisations d'engagement (AE)			
	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total
Action 01 : Indemnisation de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation	1 466 948	491 186	50 994 200	52 952 335
<i>Sous action 1 : indemnisation des victimes de spoliations</i>	1 466 948	320 246	16 830 000	18 617 195
<i>Sous action 2 indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites</i>		170 940	34 164 200	34 335 140
Action 2 : Indemnisation des orphelins de victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	0	253 635	50 980 500	51 234 135
Total	1 466 948	744 821	101 974 700	104 186 470
		102 719 521		

(en euros)

Intitulé	Crédits de paiement (CP)			
	Titre 2	Titre 3	Titre 6	Total
Action 01 : Indemnisation de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation	1 466 948	473 852	50 994 200	52 935 000
<i>Sous action 1 : indemnisation des victimes de spoliations</i>	1 466 948	302 912	16 830 000	18 599 860
<i>Sous action 2 indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites</i>		170 940	34 164 200	34 335 140
Action 2 : Indemnisation des orphelins de victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale	0	253 635	50 980 500	51 234 135
Total	1 466 948	727 487	101 974 700	104 169 135
		102 702 187		

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 534 987	104 373 515	105 908 502	1 534 987	104 373 515	105 908 502
Amendements	0	-3 926	-3 926	0	-3 926	-3 926
LFI	1 534 987	104 369 589	105 904 576	1 534 987	104 369 589	105 904 576

Le montant total des crédits inscrits au projet de loi de finances pour 2019 s'élevait, pour les crédits de titre 2, à 1 534 987 € en AE et CP et, s'agissant des crédits hors titre 2, à 104 373 515 € en AE et en CP.

L'amendement n° II-23 a minoré les crédits hors titre 2 à hauteur de 3 926 €, et ce afin de gager par des économies complémentaires toutes les dépenses nouvelles adoptées lors du débat parlementaire.

Ainsi, les montants de la LFI 2019 s'élèvent à 1 534 987 € en AE et en CP pour le titre 2 et à 104 369 589 € en AE et en CP pour le hors titre 2.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits du programme 158 ouverts en loi de finances initiale pour 2019 ont été abondés par l'ouverture de 6 651 669 € en AE et en CP par voie d'arrêté de reports.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 675	3 131 088	3 138 763	7 675	3 131 088	3 138 763
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 675	3 131 088	3 138 763	7 675	3 131 088	3 138 763

Réserve de précaution :

La réserve de précaution instituée par le 4° bis de l'article 51 de la loi organique relative aux lois de finances, s'est élevée à 7 675 € en AE et CP de crédits de titre 2 et à 3 131 088 € en AE et en CP de crédits hors titre 2.

Le montant de la réserve de précaution initiale correspond à 0,5 % des crédits de titre 2 et à 3 % des crédits hors titre 2 votés en loi de finances initiale, conformément à la circulaire de la direction du budget n° DF-1BE-18-3758 du 19 décembre 2018.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1135 – Catégorie A	0	9	8	0	7	-1
1136 – Catégorie B	0	4	3	0	5	+2
1137 – Catégorie C	0	4	4	0	3	-1
1138 – Contractuels	0	7	4	0	5	+1
Total	0	24	19	0	20	+1

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019	dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019
1135 – Catégorie A	0	0	-1	-1	0	-1
1136 – Catégorie B	0	0	+1	0	0	0
1137 – Catégorie C	0	0	0	-1	0	-1
1138 – Contractuels	0	0	+2	-3	-2	-1
Total	0	0	+1	-5	-2	-3

Le plafond d'emplois a été consommé à hauteur de 20 ETPT, pour un plafond LFI fixé à 19 ETPT.

Cette consommation tient compte de 3 ETPT correspondant aux personnels de droit local de l'antenne de la CIVS à Berlin.

L'exécution du plafond d'emplois 2019 excède d'1 ETPT le plafond d'emplois autorisé en raison du dépassement du schéma d'emplois à hauteur de + 1,3 ETP.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1135 – Catégorie A	2	0	7,20	1	0	9,30	-1	-3
1136 – Catégorie B	0	0	0,00	0	0	0,00	0	-2
1137 – Catégorie C	1	1	1,00	0	0	0,00	-1	-2
1138 – Contractuels	5	0	7,80	1	0	5,00	-4	0
Total	8	1		2	0		-6	-7

Le schéma d'emplois de la CIVS n'a pas été intégralement réalisé en 2019. En effet, le schéma d'emplois, arbitré à - 7 ETP, a été exécuté à hauteur de - 5,7 ETP soit un dépassement de + 1,3 ETP, compte tenu des délais de réaffectation des agents. L'ETP manquant devrait être réalisé en 2020. Ce dépassement résulte d'un retard dans la mise en œuvre du nombre de suppression de postes prévu par la LFI 2019.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Administration centrale	19	20	17
Total	19	20	17

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
01 – Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation	19	20
Total	19	20
Transferts en gestion		0

L'ensemble des emplois du programme 158 est regroupé sur l'action 01 et correspond au plafond alloué à la CIVS pour l'accomplissement de ses missions.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines correspond au ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (ratio effectifs gérants/effectifs gérés), traité dans le rapport annuel de performance de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (indicateur 7.3).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	1 085 940	1 046 172	1 001 492
Cotisations et contributions sociales	528 737	478 796	458 546
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	336 617	306 242	281 779
– Civils (y.c. ATI)	336 617	306 242	281 779
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	192 120	172 554	176 767
Prestations sociales et allocations diverses	7 977	10 019	6 910
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 622 654	1 534 987	1 466 948
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 286 037	1 228 745	1 185 169
FdC et AdP prévus en titre 2			

L'ensemble des crédits de titre 2, destinés à rémunérer les personnels de la commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) est regroupé dans l'action 01.

Pour un montant voté en LFI 2019 de 1 534 987 €, dont 306 242 € de crédits CAS « Pensions », les crédits de titre 2 ont été consommés à hauteur de 1 466 948 € (dont 281 779 € de crédits CAS « Pensions ») répartis entre les crédits de la masse salariale des personnels de la CIVS située à Paris à hauteur de 1 337 036 € et les crédits des personnels de l'antenne de la CIVS à Berlin pour un montant de 129 912 €.

Aucun versement d'allocation de retour à l'emploi (ARE) n'a été réalisé en 2019 sur le programme 158.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	1,28
Exécution 2018 hors CAS Pensions	1,29
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	
Débasage de dépenses au profil atypique :	0,00
– GIPA	
– Indemnisation des jours de CET	0,00
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,10
EAP schéma d'emplois 2018	0,01
Schéma d'emplois 2019	-0,11
Mesures catégorielles	0,01
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,01
GVT positif	0,01
GVT négatif	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,00
Indemnisation des jours de CET	0,00
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	-0,02
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres variations	-0,02
Total	1,19

S'agissant des principaux facteurs d'évolution de la masse salariale, le détail des différents montants apparaissant dans le tableau est le suivant :

- l'exécution du titre 2 hors CAS « Pensions » pour l'année 2018 est de 1 286 037 € ;
- la catégorie « débasage/rebasage dépenses reconductibles » s'élevant à - 1 640 € correspond à l'indemnisation des jours de compte épargne-temps au titre de l'année 2018 ;
- l'impact du schéma d'emplois est de - 99 901 € dont 12 282 € correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2018 et - 112 183 € correspondant au schéma d'emplois 2019 ;
- le montant des mesures catégorielles est de 9 000 € (dont 5 000 € liés aux revalorisations des grilles indiciaires dans le cadre du PPCR et 4 000 € liés au ticket mobilité afférant au RIFSEEP) ;
- le GVT positif s'élève à 7 000 € ;

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- les dépenses au profil atypique s'élèvent à 2 475 € et correspondent à l'indemnisation des jours de CET ;
- le montant de variation des dépenses de personnels de - 17 802 € correspond à la variation des prestations sociales à hauteur de - 1 067 € et à d'autres variations pour un montant de - 16 735 €.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1135 – Catégorie A	52 979	53 246	53 513	46 945	47 181	47 418
1136 – Catégorie B	0	33 250	0	0	29 463	0
1137 – Catégorie C	0	37 402	40 186	0	33 142	35 609
1138 – Contractuels	46 583	42 215	37 847	41 277	37 408	33 536

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						5 000	5 000
Décalage PPCR	10	A,B,C	Tous	01-2019	12	5 000	5 000
Mesures indemnitaires						4 000	4 000
RIFSEEP (dont ticket mobilité)	10	A, B, C	Tous	01-2019	12	4 000	4 000
Total						9 000	9 000

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les agents du P158 relèvent de l'action sociale du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », qui figure dans le rapport annuel de performance de la mission, dans la partie « Justification au premier euro ».

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 111 021 258	CP ouverts en 2019 * (P1) 111 021 258
AE engagées en 2019 (E2) 102 719 521	CP consommés en 2019 (P2) 102 702 187
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 437
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 301 737	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 102 701 750

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 437					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 437	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 437	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2019 (E2) 102 719 521	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 102 701 750	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 17 771	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 17 771	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 17 771
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2019, la consommation de CP hors titre 2 du programme 158 s'est élevée à 102 702 187 € et se décompose comme suit :

- 437 € portent sur des engagements antérieurs à 2019 et correspondent à des dépenses de fonctionnement de la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS) ;
- 102 701 750 € portent sur des engagements de l'année 2019.

L'ensemble des restes à payer au 31 décembre 2019 devrait être couvert en 2020.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 158

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01

Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	1 534 987	51 933 618	53 468 605	1 466 948	51 485 386	52 952 335
Crédits de paiement	1 534 987	51 933 618	53 468 605	1 466 948	51 468 052	52 935 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 534 987	1 466 948	1 534 987	1 466 948
Rémunérations d'activité	1 046 172	1 001 492	1 046 172	1 001 492
Cotisations et contributions sociales	478 796	458 546	478 796	458 546
Prestations sociales et allocations diverses	10 019	6 910	10 019	6 910
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	461 956	491 186	461 956	473 852
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	461 956	491 186	461 956	473 852
Titre 6 : Dépenses d'intervention	51 471 662	50 994 200	51 471 662	50 994 200
Transferts aux ménages	51 471 662	50 994 200	51 471 662	50 994 200
Total	53 468 605	52 952 335	53 468 605	52 935 000

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La consommation de crédits de fonctionnement sur l'action 01 s'élève à 491 186 € en AE et 473 852 € en CP.

Ces dépenses correspondent :

- aux dépenses de fonctionnement courant de la CIVS à Paris et de l'antenne de Berlin de la CIVS, pour un montant total de 320 246 € en AE et 302 912 € en CP, constituées de frais de mission et de représentation ainsi que de divers frais de fonctionnement courant ;
- aux frais de gestion versés à l'ONAC-VG au titre du traitement des dossiers d'indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites, qui se sont élevés à 170 940 € en AE et CP.

L'écart entre les AE et les CP correspond à des retraits d'engagements juridiques basculés.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits de titre 6 de l'action 01, voté en LFI pour 2019, s'élevait à 51,5 M€ en AE et CP.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les crédits d'intervention de l'action 01 recouvrent deux dispositifs d'indemnisation :

- l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation, en application du décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 modifié (action 01, sous-action 1) ;
- l'indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites, en application du décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000 modifié (action 01, sous-action 2).

Les dépenses d'intervention de l'action 01 exécutées en 2019 s'élèvent à 51 M€ et se répartissent comme suit :

- 16,8 M€ en AE et CP au profit du dispositif régi par le décret n° 99-778, pour une dotation en LFI de 15 M€ ;
- 34,2 M€ en AE et CP au profit du dispositif régi par le décret n° 2000-657, pour une dotation en LFI de 36,5 M€.

L'écart entre les crédits prévus en LFI et ceux effectivement consommés en 2019 s'explique principalement par les difficultés de prévision inhérentes à ces dépenses.

Action 01, sous-action 1 : indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (décret n° 99-778 du 10 septembre 1999 modifié)

Depuis le début de la campagne d'indemnisation en 2000 jusqu'au 31 décembre 2018, 24 163 dossiers avaient été transmis par la commission d'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), service instructeur, aux services du Premier ministre (SPM), dont 1 935 portant rejet ou désistement. À la même date, le Premier ministre a indemnisé 48 657 bénéficiaires dans 22 149 dossiers.

Au cours de l'année 2019, la CIVS a transmis 163 nouveaux dossiers aux SPM. La CIVS a enregistré mensuellement 7 dossiers nouveaux en moyenne, en baisse par rapport aux exercices précédents (9, en 2018, 10 en 2017, 19 en 2016, 21 en 2015). Par ailleurs, pour la seule année 2019, le Premier ministre a indemnisé 413 nouveaux bénéficiaires correspondant à 164 dossiers, en stabilité par rapport à l'année précédente, mais en baisse par rapport aux exercices antérieurs (443 bénéficiaires pour 184 dossiers en 2018, 417 bénéficiaires pour 205 dossiers en 2017, et 512 bénéficiaires pour 231 dossiers en 2016).

Ainsi, au 31 décembre 2019, ce sont désormais 24 326 dossiers qui ont été transmis par la CIVS aux SPM, dont 1 950 portant rejet ou désistement. Le Premier ministre a indemnisé à la même date 49 070 bénéficiaires dans 22 313 dossiers.

La consommation en 2019 est supérieure de 1,8 M€ en AE et CP par rapport à la dotation votée en LFI car celle-ci a été élaborée en prenant en compte un nombre estimé de 325 dossiers et un coût moyen prévisionnel de 20 000 € par recommandation, ainsi qu'une estimation des dossiers à forts enjeux financiers (au-delà de 100 000 €). Un report de crédit de l'exercice 2018 sur 2019 était également prévu. Toutefois :

- le coût moyen par recommandation, calculé sur l'ensemble des indemnités allouées en dix-neuf années de campagne varie selon la nature des indemnités accordées chaque année ;
- le coût moyen traduit mal la diversité des patrimoines spoliés et donc les grandes disparités entre les indemnités accordées ;
- il est difficile d'anticiper les demandes de levée des parts réservées ;
- il est difficile de déterminer la date à laquelle les recommandations de la CIVS vont être présentées au Premier ministre, notamment celles concernant des patrimoines importants à forts enjeux financiers.

Action 01, sous-action 2 : indemnisation des orphelins dont les parents ont été victimes des persécutions antisémites (décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000)

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la convention cadre signée en 2016 avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) prévoit que soient versés pour une année donnée les montants correspondants aux charges supportées sur l'exercice en cours. Ainsi, les arrérages versés à l'ONAC-VG en 2019 couvrent les douze mois de l'année 2019.

Depuis le début de la campagne d'indemnisation en 2000 jusqu'au 31 décembre 2018, le département Reconnaissance et réparation de l'ONAC-VG, service instructeur, avait enregistré 17 649 demandes. À la même date, le Premier ministre avait versé la mesure de réparation prévue à 13 645 bénéficiaires, et rejeté 689 requêtes.

Au cours de l'année 2019, 6 nouveaux dossiers ont été enregistrés par le service instructeur, et 3 nouvelles décisions d'octroi ont été prises par le Premier ministre, en baisse par rapport aux exercices antérieurs (9 en 2018, 8 en 2017, 22 en 2016).

Ainsi, au 31 décembre 2019, ce sont désormais 17 655 demandes qui ont été reçues par le service instructeur. Le Premier ministre a octroyé, à la même date, la mesure de réparation prévue à 13 648 bénéficiaires, et rejeté 699 requêtes. Par ailleurs 690 dossiers sont en cours d'instruction.

Sur les 13 648 décisions d'indemnisation prises par les SPM, 6 648 bénéficiaires ont demandé à recevoir la mesure de réparation prévue sous forme de capital (49 %) et 7 000 sous forme de rente mensuelle (51 %).

Le nombre de crédientiers recensés au terme de la campagne de certification de vie, entreprise par l'ONAC-VG, était de 5 077 au 31 décembre 2017, et de 4 836 au 31 décembre 2018 et de 4 614 au 31 décembre 2019.

Conformément au décret n° 2009-1005 du 24 août 2009 modifiant le décret n° 2000-657, le montant de la rente viagère est revalorisé chaque année de 2,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le montant de la rente mensuelle pour l'année 2019 s'élève ainsi à 615,08 €.

La consommation en 2019 est inférieure de 2,3 M€ en AE et CP par rapport à la dotation votée en LFI car :

- la prévision 2019 a été élaborée au premier semestre 2018, alors même que le résultat des campagnes de certification de vie, fourni en fin d'exercice, n'était pas encore connu ;
- la prévision s'effectue également à partir de tables de mortalité statistiques dont la fiabilité est par définition relative.

Action 02

Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		52 435 971	52 435 971		51 234 135	51 234 135
Crédits de paiement		52 435 971	52 435 971		51 234 135	51 234 135

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	266 807	253 635	266 807	253 635
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	266 807	253 635	266 807	253 635
Titre 6 : Dépenses d'intervention	52 169 164	50 980 500	52 169 164	50 980 500
Transferts aux ménages	52 169 164	50 980 500	52 169 164	50 980 500
Total	52 435 971	51 234 135	52 435 971	51 234 135

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement portées par l'action 02 « Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la seconde guerre mondiale » correspondent aux frais de gestion versés à l'ONAC-VG au titre du dispositif d'indemnisation des victimes d'actes de barbarie. Elles se sont élevées à 253 635 € en AE et CP pour l'exercice 2019.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant des crédits LFI de titre 6 de l'action 02, s'élevait à 52,2 M€ en AE et CP.

Les crédits d'intervention de l'action 02 recouvrent le seul dispositif d'indemnisation en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, en application du décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004 modifié.

Les dépenses d'intervention de l'action 02 exécutées en 2019 s'élèvent à 51 M€ en AE et CP.

Conformément aux recommandations de la Cour des comptes, la convention cadre signée en 2016 avec l'ONAC-VG prévoit que soient versés pour une année donnée les montants correspondants aux charges supportées sur l'exercice en cours. Ainsi, les arrérages versés à l'ONAC-VG en 2019 couvrent les douze mois de l'année 2019.

Depuis le début de la campagne d'indemnisation en 2004, au 31 décembre 2018, le département Reconnaissance et réparation de l'ONAC-VG, service instructeur, avait enregistré 34 262 demandes. À la même date, le Premier ministre avait octroyé l'aide financière prévue à 22 715 bénéficiaires, et rejeté 4 056 requêtes.

Au cours de l'année 2019, 99 nouveaux dossiers ont été enregistrés par le service instructeur, et 39 nouvelles décisions d'octroi prises par le Premier ministre, en baisse par rapport aux exercices précédents (32 en 2018, 52 en 2017, 58 en 2016).

Ainsi, au 31 décembre 2019, ce sont désormais 34 361 demandes qui ont été reçues par le service instructeur, alors que le Premier ministre a octroyé l'aide financière à 22 754 bénéficiaires, et rejeté 4 321 requêtes. Par ailleurs 1 295 dossiers sont en cours d'instruction.

Sur les 22 754 décisions d'indemnisation prises par les SPM, 13 906 bénéficiaires ont demandé à recevoir l'aide financière prévue sous forme de capital (61 %) et 8 848 sous forme de rente mensuelle (39 %).

Le nombre de crédientiers recensés au terme de la campagne de certification de vie, entreprise par l'ONAC-VG, était de 7 272 au 31 décembre 2017, de 7 026 au 31 décembre 2018 et est désormais de 6 841 au 31 décembre 2019.

Conformément au décret n° 2009-1003 du 24 août 2009 modifiant le décret n° 2004-751, le montant de la rente viagère est revalorisé chaque année de 2,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le montant de la rente mensuelle pour l'année 2019 s'élève ainsi à 615,08 €.

La consommation en 2019 est inférieure de 1,2 M€ en AE et CP par rapport à la dotation votée en LFI car :

- la prévision 2019 est élaborée au premier semestre 2018 alors même que le résultat des campagnes de certification de vie, livré en fin d'exercice, n'est pas encore connu ;
- la prévision s'effectue également à partir de tables de mortalité statistiques dont la fiabilité est par définition relative.

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

Programme n° 158 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	103 645 000	103 645 000	101 974 700	101 974 700
Transferts	103 645 000	103 645 000	101 974 700	101 974 700
Total	103 645 000	103 645 000	101 974 700	101 974 700
Total des transferts	103 645 000	103 645 000	101 974 700	101 974 700

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) est chargé du paiement des indemnités (capital ou rentes viagères) prévues par les trois dispositifs d'indemnisation du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale », placé sous la responsabilité du Premier ministre :

- la réparation des préjudices subis par les victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (décret n° 99-778 du 10 septembre 1999) ;
- la réparation des préjudices subis par les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites (décret n° 2000-657 du 13 juillet 2000) ;
- l'attribution d'une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie (décret n° 2004-751 du 27 juillet 2004).

S'agissant des indemnisations versées aux victimes de spoliations, l'instruction des dossiers est réalisée par la commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS), instituée auprès du Premier ministre.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'instruction des demandes d'indemnisation des orphelins de victimes de persécutions antisémites ou d'actes de barbarie, qui relève du ministère de la Défense, est réalisée par l'ONAC-VG, aux termes de la délégation de pouvoir consentie par le ministre de la défense au directeur de l'établissement.

Pour chaque décision individuelle, négative ou positive, le service instructeur (CIVS ou ONAC-VG) établit un projet qu'il transmet au Premier ministre (Secrétariat général du Gouvernement). Par suite et conformément aux termes des trois décrets mis en œuvre au sein du programme, le Premier ministre prend la décision d'indemnisation correspondante.

Au titre de cette mission, l'ONAC-VG reçoit des services du Premier ministre les crédits nécessaires au paiement des indemnisations, ainsi que des frais de gestion. Ainsi, en 2019, l'ONAC-VG a perçu 102 M€ de crédits de titre 6, pour le paiement des indemnisations, et 0,4 M€ pour les frais de gestion (inscrits en catégorie 31) des dossiers d'indemnisation des orphelins. Ces crédits de titre 3 ne sont pas retracés dans le tableau en raison de leur nature (crédits de catégorie 31).